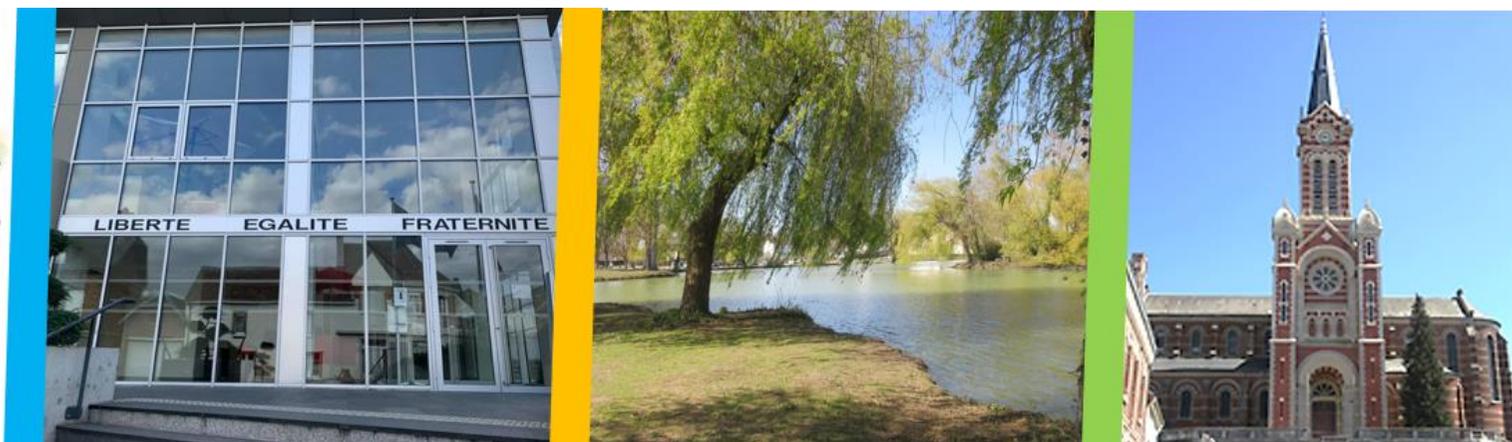


Berny-sur-Noye
Ailly-sur-Noye
Merville-au-Bois



PORTRAIT DE LA VILLE D'AILLY-SUR-NOYE

Novembre 2022

Réalisé en interne

PRÉAMBULE

OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Première étape vers la redynamisation du territoire ...

Le diagnostic territorial est un outil partagé. Il représente un portrait des caractéristiques de la commune à un moment donné venant appuyer l'identification des enjeux futurs.

Le diagnostic de territoire doit permettre de :

- Connaître son territoire ; identifier ses forces, ses faiblesses et les opportunités ; comprendre les dynamiques en cours,
- Connaître son public, ses attentes et ses besoins,
- Éclairer la prise de décision ; orienter ou réorienter son action,
- Instaurer un dialogue entre les acteurs et faire émerger une vision partagée du territoire et des objectifs à relever.

ARTICULATION DU DIAGNOSTIC AVEC LES PROGRAMMES, CONTRATS TERRITORIAUX ET ÉTUDES EN COURS

Ce diagnostic a été réalisé en reprenant et actualisant l'ensemble des études et rapports existants sur les territoires.

Les deux villes sont peu ou pas dotées d'études préexistantes ou de rapports stratégiques et opérationnels. Celles-ci n'ont jamais fait l'objet d'un dispositif de revitalisation auparavant.

L'élaboration du projet de redynamisation s'inscrit en cohérence avec les stratégies, projets et opérations concourant à la revitalisation du territoire.

Plusieurs documents de planification, à différentes échelles, sont aujourd'hui en cours d'élaboration ou approuvés :

- Le **SRADDET** – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des territoires – à l'échelle de la Région Hauts-de-France, approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020,
- **REV3** transformons les Hauts-de-France : feuille de route 2022-2027 : répondre aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales,
- Le **SCoT** – Schéma de Cohérence Territorial – du Grand Amiénois, approuvé le 21 décembre 2012, composé de 12 intercommunalités et basé sur 5 principes fondateurs : soutenir et développer l'emploi, agir pour une offre de logement équilibrée, élever le niveau de formation/qualification, optimiser l'accessibilité du territoire, valoriser les atouts touristiques et environnementaux.
Une révision du SCoT est actuellement en cours, justifiée notamment par l'évolution du périmètre intervenue depuis 2012 (fusion des communautés de communes Avre-Luce-Moreuil et Val de Noye et intégration de la communauté de communes du Grand Roye) qui entraîne une augmentation démographique de 38 000 habitants et 650 km² soit une extension de 20% du périmètre initial du SCoT.
- Le **PLUi** est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN), il actualisera le PLUi du Val de Noye approuvé en 2020 (26 communes concernées dont Ailly-sur-Noye) et le PLU de Moreuil approuvé en 2007 et modifié en 2014.
- Le plan climat-air-énergie territorial (**PCAET**).

Le territoire bénéficie de plusieurs contrats territoriaux :

- État : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
- Région : Contrat de Plan Etat-Région Hauts-de-France 2021-2027 adopté par délibération du Conseil régional en date du 23 juin 2022.
- Département : Stratégie « Vallée de Somme, vallée idéale », schéma cyclable départemental 2021-2028, schéma de développement touristique, schéma départemental des solidarités 2023-2028.

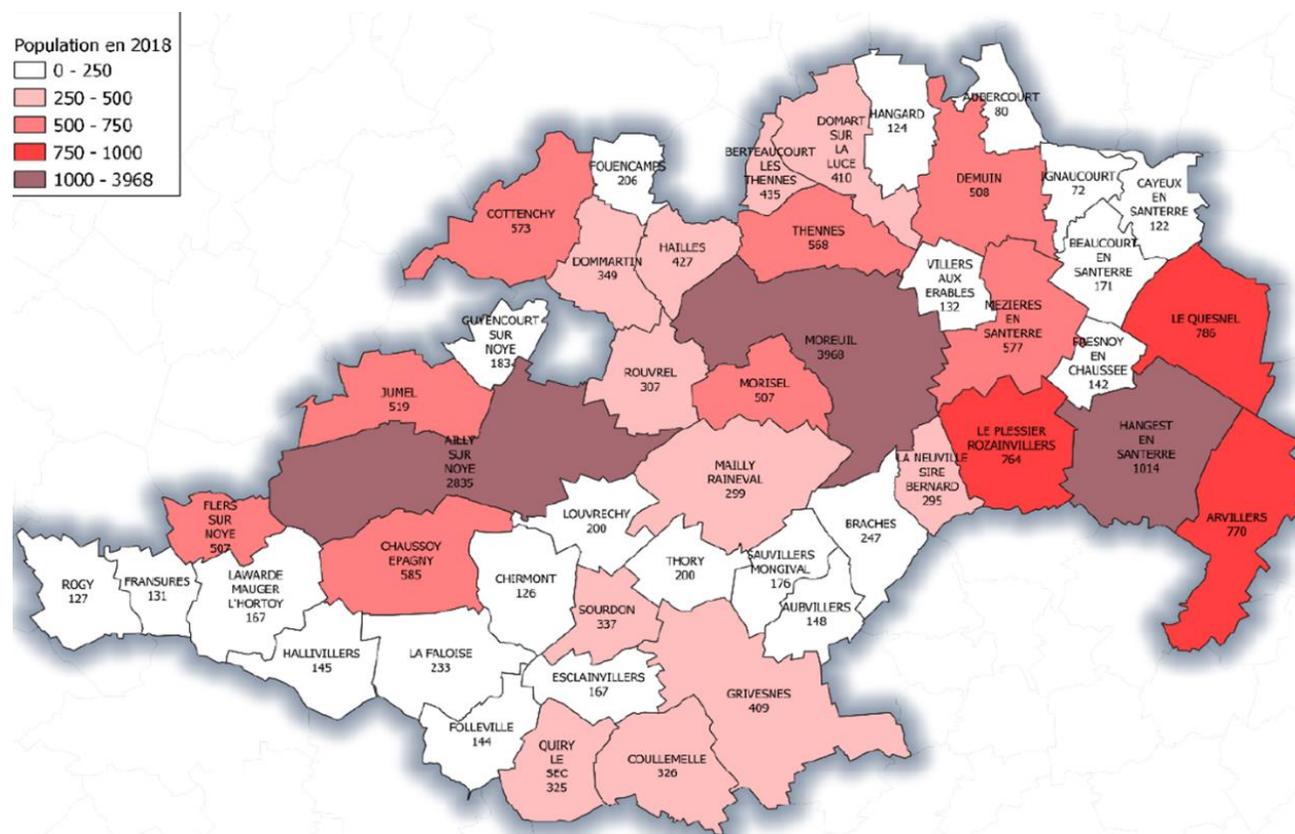
CONTEXTE TERRITORIAL

La Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN), composée de 47 communes, se situe dans le département de la Somme. Son territoire, traversé par les vallées de l'Avre, de la Luce et de la Noye, affluents de la Somme, recouvre le canton de Moreuil et en partie celui d'Ailly-sur-Noye.

La création de la CCALN au 1^{er} janvier 2017 est issue de la fusion entre la Communauté de Communes Avre, Luce, Moreuil et la Communauté de Communes du Val de Noye.

L'intercommunalité se situe au sud-est d'Amiens, au cœur du triangle Amiens-Beauvais-Saint Quentin et bénéficie de nombreux axes routiers et autoroutiers à proximité.

D'une superficie de 385 km², on y recense 22 290 habitants en 2022 soit une densité moyenne d'environ 57 habitants/km² (densité moyenne de la Somme : 92,5 hab./km²). La majorité des communes qui la compose sont peu voire très peu denses. Les principaux centres bourgs sont Moreuil et Ailly-sur-Noye.



SOMMAIRE

DYNAMIQUE TERRITORIALE

EVOLUTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Une légère baisse démographique portée par un solde migratoire négatif et une diminution du solde naturel

Une population relativement hétérogène avec un phénomène de vieillissement qui s'accroît

Composition des ménages

Un niveau de vie favorable

Des habitants ancrés au territoire

LES CARACTERISTIQUES LOCALES DE L'HABITAT

Un parc privé dominé par les résidences principales

Une forte dominance des propriétaires occupants

Un parc locatif plus élevé que dans l'intercommunalité

Une vacance de logement en hausse

Une prédominance de grands logements

Un parc de logements anciens

L'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement

L'habitat indigne ou dégradé

Un marché immobilier sous l'influence de l'attractivité du bassin amiénois

LA MOBILITE

Un usage massif de la voiture

Des actifs travaillant majoritairement en dehors de leur commune de résidence

Une commune bien desservie et reliée à la métropole Amiénoise et aux autres villes

L'OFFRE DE SERVICES

Les commerces de proximité : un atout pour la commune

Une offre de services diversifiée

La petite enfance, l'enfance, la jeunesse

L'offre d'enseignement

La santé

Sport, loisirs

Le tissu associatif

Culture et événementiel

Solidarité et accès aux droits

DYNAMIQUE ECONOMIQUE

EMPLOI ET FORMATION

Une population globalement diplômée+

Des cadres et des ouvriers

Un taux de chômage en hausse mais limité

Les secteurs tertiaire et commercial pourvoyeurs d'emplois

TOURISME ET PATRIMOINE

Activités et sites touristiques

Patrimoine

Hébergements touristiques

DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE

Relief et occupation des sols

Identité paysagère

Consommation et production d'énergie

MATRICE AFOM

Habitat

Mobilité

Commerce, artisanat

Services et équipements

Espaces publics, cadre de vie, patrimoine

DYNAMIQUE TERRITORIALE

EVOLUTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Une légère baisse démographique portée par un solde migratoire négatif et une diminution du solde naturel

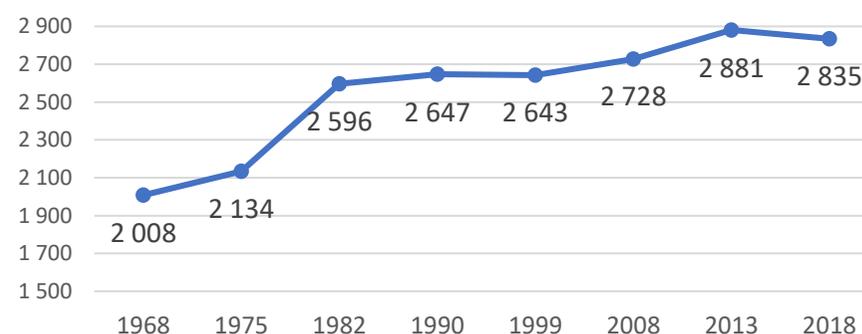
Ailly-sur-Noye est la 2^{ème} ville la plus peuplée de l'EPCI.

La commune s'étend sur 25,35km², soit 112 habitants/km² et est considérée comme un espace peu dense au sens de l'INSEE.

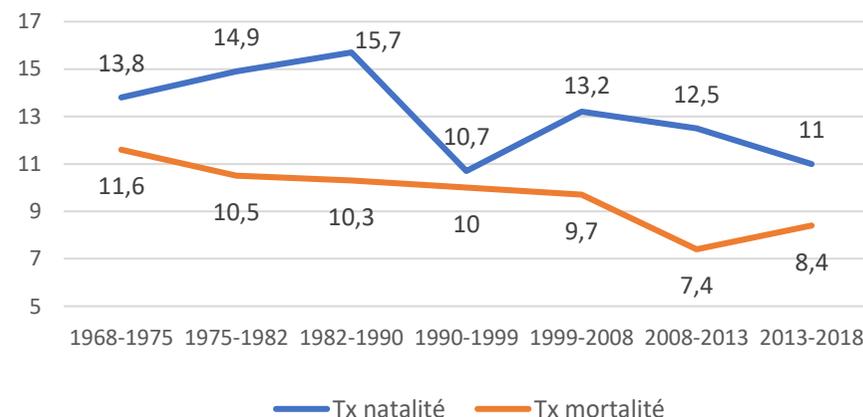
La population aillysienne compte 2 835 habitants en 2018. Elle est en constante augmentation depuis les années 1960-1970 avec plus de 800 habitants supplémentaires. Une légère stagnation à la baisse s'opère sur cette dernière décennie (-0,3% d'évolution en 5 ans). Celle-ci s'explique par un solde migratoire négatif (les personnes s'installant sur la commune sont moins nombreuses que les personnes qui en partent : -0,4% de 2013 à 2019).

Le taux de natalité a connu des variations, il diminue de nouveau sur ces dix dernières années et atteint son seuil le plus bas (entre 17 et 23 naissances en 2018 et 2020). Le taux de décès, quant à lui, est plutôt stable dans le temps. Aussi, depuis 2017-2018 les courbes du nombre de naissances et de décès s'inversent. On dénombre, en 2020, une forte hausse des décès alors que les naissances progressent moins vite. Cependant, le solde naturel reste positif.

Evolution de la population entre 1968 et 2018



Taux de natalité et de mortalité de 1968 à 2018



Une population relativement hétérogène avec un phénomène de vieillissement qui s'accroît

On note un équilibre dans la répartition des sexes avec une légère supériorité d'Aillysiennes (1 457 femmes contre 1 378 hommes).

La population est à la fois jeune et âgée. A Ailly-sur-Noye, la majorité des grandes tranches d'âges sont surreprésentées par rapport au niveau départemental ou national. Seules les 15-29 ans et les 45-59 ans restent sous représentés.

- **De la jeunesse ...**

La petite enfance et l'enfance sont plus représentées qu'aux niveaux départemental, régional ou national avec 20,3% des habitants qui ont entre 0 et 14 ans. A l'échelle de la CCALN, les 0-14 ans représentent 20,5%, ce qui implique une nécessaire prise en charge de la petite enfance.

Les jeunes de 15 à 29 ans sont sous-représentés sur la commune, en constante diminution, ils ne représentent que 13,9% ce qui est bien en dessous des moyennes et peut s'expliquer notamment par la décohabitation des jeunes pour suivre leurs études.

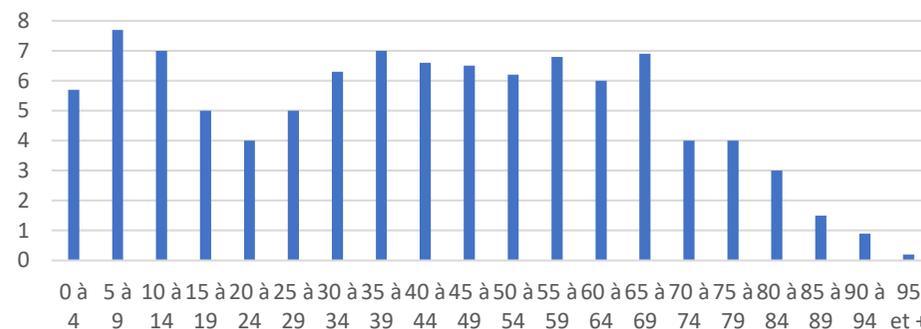
- **... Aux personnes âgées**

Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans est en constante augmentation alors que cette part est moins importante au sein de l'intercommunalité.

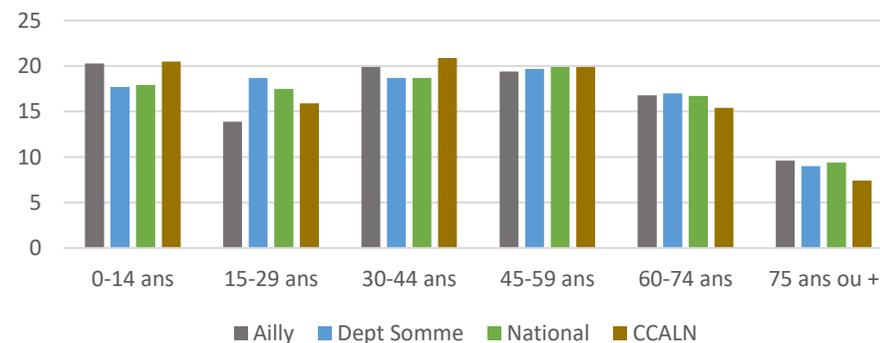
L'indice de vieillissement (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) est favorable aux personnes âgées : en 2018, on dénombre 84 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, c'est presque deux fois plus qu'au début des années 1990. Cet indice est de 64 pour la CCALN, 80 pour le Département et 68 pour la Région Hdf.

On observe un phénomène de vieillissement de la population qui s'accroît sur ces dernières décennies, un exode de la jeunesse et un retour des couples une fois plus âgés.

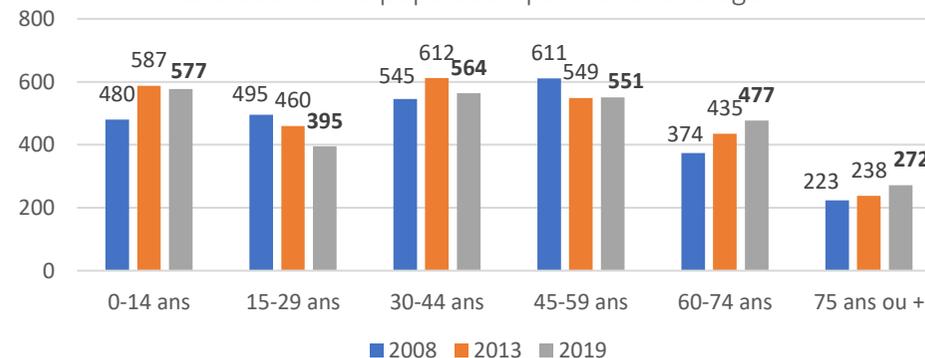
Âge de la population (% en 2019)



Population par tranches d'âges en 2019 (%)



Évolution de la population par tranches d'âges

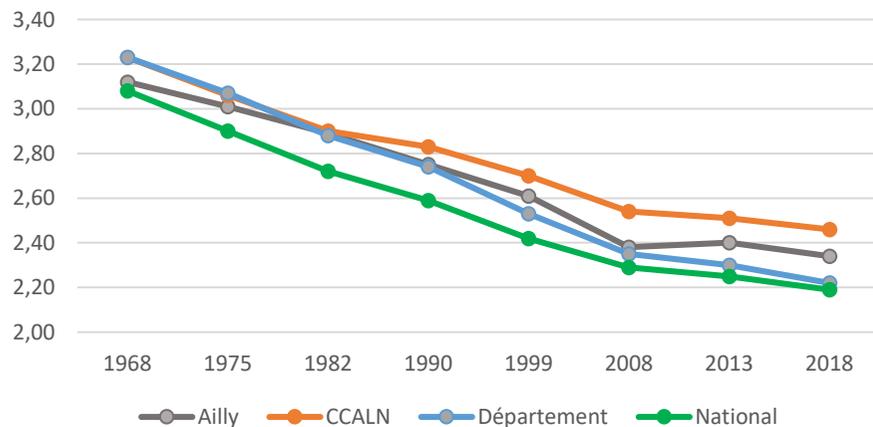


Composition des ménages

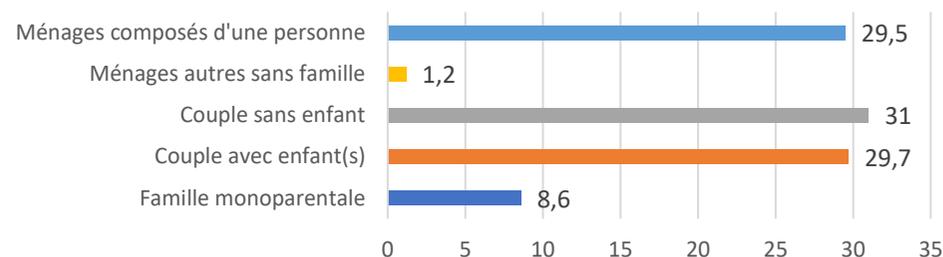
Un ménage était composé en moyenne de 3,12 personnes en 1968 (inférieur aux moyennes des autres échelles), il est composé en moyenne de 2,34 personnes en 2019 (baisse constante généralisée au cours de ces 50 ans mais plus limitée à l'échelle de la CCALN avec une moyenne de 2,46 pers. en 2019).

Cette baisse de la taille moyenne des ménages est accompagnée d'une augmentation du nombre de ménages : les communes ont plus de familles composées de moins de membres. Ce desserrement des ménages n'est pas un phénomène spécifique au territoire, mais un phénomène national qui s'explique par des évolutions sociologiques majeures, telles que l'allongement de la durée de vie, l'augmentation des séparations, la décohabitation des jeunes, la diminution du nombre d'enfants par couple, etc. Ces mutations des cellules familiales nécessitent notamment d'adapter les offres en équipements, services et en logements. Bien que la taille des ménages Aillysiens diminue part des 0-14 ans demeure importante sur la commune et la CCALN et implique un accompagnement de la petite enfance.

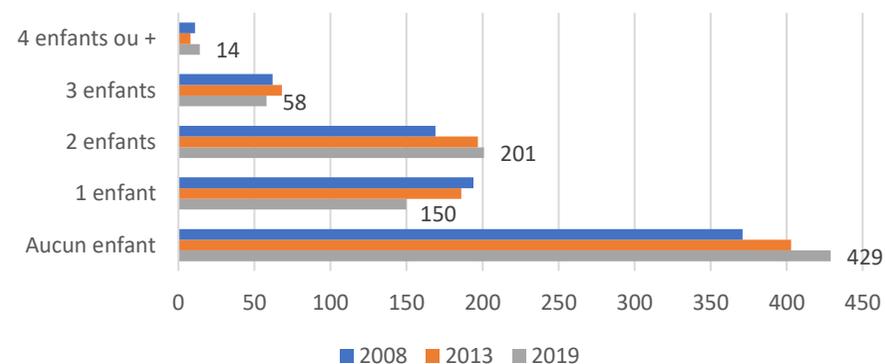
Evolution de la taille des ménages



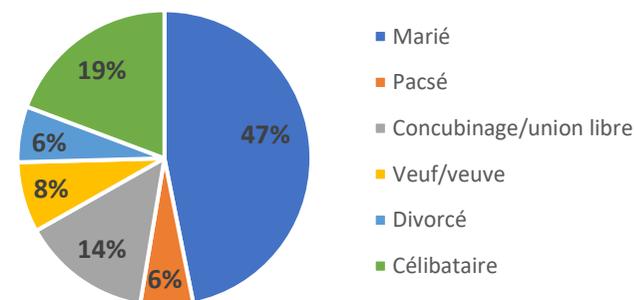
Composition des ménages en 2019 (%)



Nombre de familles avec enfant(s) de -25 ans



Statut conjugal des 15 ans ou + en 2019



Un niveau de vie favorable

A Ailly-sur-Noye, 51% des ménages fiscaux ont été imposés en 2020. Ils étaient 45,2% au niveau départemental et 57.6% à l'échelle nationale.

Le revenu médian par ménage est de 23 130€ contre respectivement 20 980€ et 22 400€ pour le département et la France Métropolitaine. On constate une situation économique globalement confortable avec une proportion de classes moyennes

Les revenus d'activité représentent la plus grande part des revenus disponibles pour l'année 2019 (73,7%), légèrement supérieure à la moyenne nationale à 73.5%.

La part des prestations sociales (5,4%) est plus faible.

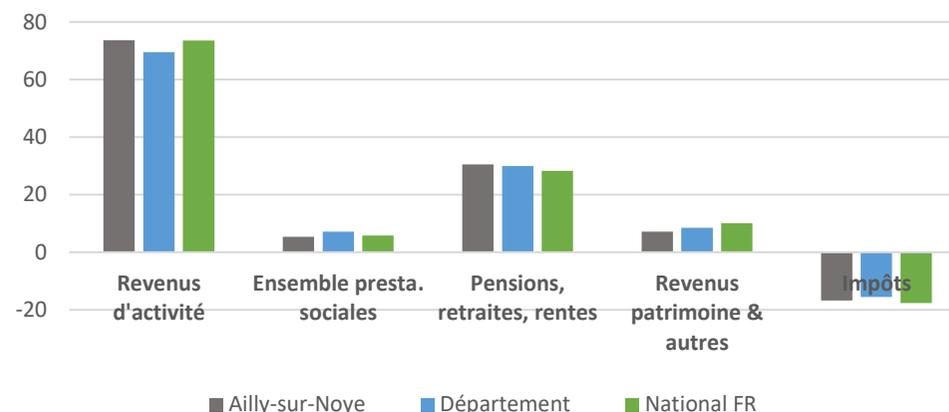
La part des pensions de retraite et rentes (30,5%) est plus élevée, ce qui traduit, là encore, une forte proportion de personnes âgées et vieillissantes.

Les revenus du patrimoine sont, quant à eux, inférieurs aux autres échelles.

Des habitants ancrés au territoire

L'ancienneté moyenne d'emménagement est de 16 ans, ce qui traduit une forte ancienneté des propriétaires occupants. En 2019, 38,4% des habitants résidaient sur la commune depuis plus de 20 ans. 8,5% des habitants ont emménagé il y a moins de 2 ans.

Décomposition de la part des revenus disponibles en 2019

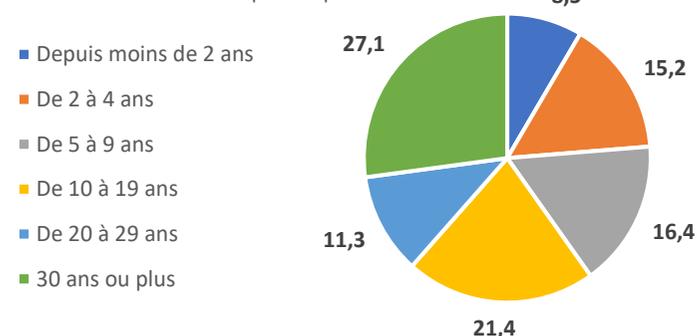


Revenu médian par ménage en 2020
23 130
 euros / an
 (par unité de consommation)
 France métropolitaine : 22 400 euros / an
 Hauts-de-France : 20 820 euros / an
 Somme : 20 980 euros / an



Taux de pauvreté en 2020
 (60% revenu médian)
9 %
 des ménages vivent sous le seuil de pauvreté
 France métropolitaine : 14,4 %
 Hauts-de-France : 17,2 %
 Somme : 15,7 %

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2019



LES CARACTERISTIQUES LOCALES DE L'HABITAT

En 50 ans, le nombre de logements a presque doublé. En 2018, La commune compte 1 336 logements en 2019.

Un parc privé dominé par les résidences principales

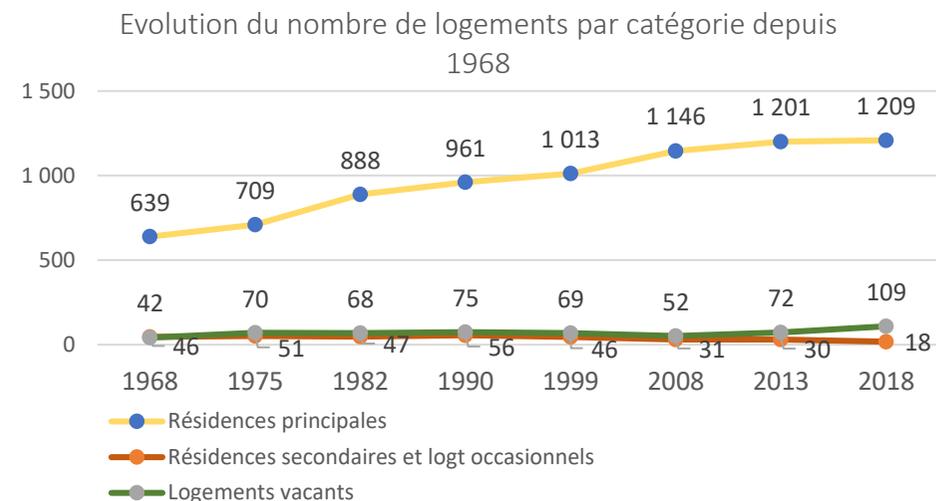
90,5 % des logements de la commune sont déclarés comme résidences principales.

Les résidences secondaires et logements occasionnels ne représentent que 1,4 % des logements en 2019, contre 4 % au début des années 2000.

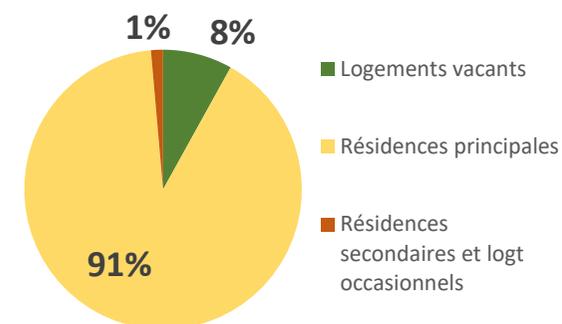
Une forte dominance des propriétaires occupants

Que ce soit au niveau national, régional ou départemental, les résidences principales sont occupées majoritairement par des ménages propriétaires de leur logement. Ce constat est plus prononcé encore pour la Communauté de Commune Avre Luce Noye avec 75,2 % de propriétaires occupants. Ils sont 66,9 % à Ailly-sur-Noye.

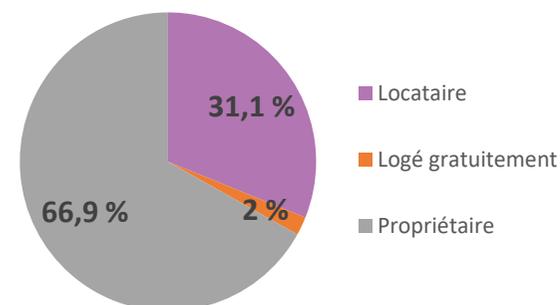
Cela reflète la particularité à l'échelle de l'intercommunalité qui est davantage composée de propriétaires occupants par rapport aux autres EPCI du pôle métropolitain du Grand Amiénois.



Catégorie des logements en 2019



Statut des occupants des résidences principales en 2019



Un parc locatif plus élevé que dans l'intercommunalité

A Ailly-sur-Noye, les locataires représentent 31,1 % tandis qu'ils sont 23 % à l'échelle de la CCALN.

- **Le parc locatif privé**

Pas de données.

- **Le parc locatif social**

Les locataires d'un logement HLM (11,3%) représentent presque 40 % du total des locataires, c'est deux fois plus qu'au niveau de la CCALN.

3 bailleurs sociaux sont présents sur la commune : Clésence, la SIP et AMSOM Habitat.

Patrimoine de Clésence : **34 logements individuels** sur la commune. Ils bénéficient d'une note technique correcte de 85/100. Au 1/10/2022, seul un logement est vacant/en cours de procédure.

Livré en 2003, 16 logements individuels :

- Du 37 au 44 rue Parmentier : 8 maisons individuelles dont 2 T3, 5 T4 et 1 T5. Le montant moyen des loyers est de 435€ pour une surface habitable moyenne de 73m².
La durée moyenne d'occupation des locataires est de 8 ans avec plus de la moitié qui y sont depuis 10-12 ans.
- Du 45 au 52 rue Guynemer : 8 maisons individuelles dont 2 T3, 5 T4 et 1 T5. Le montant moyen des loyers est de 429€ pour une surface habitable moyenne de 73m².
La durée moyenne d'occupation des locataires est de 11 ans.

Livré en 2006, 18 logements individuels :

- Du 15 au 22 boulevard Gallieni : 8 maisons individuelles dont 6 T4 et 2 T5. Le montant moyen des loyers est de 500€ pour une surface moyenne de 93m².

La durée moyenne d'occupation des locataires est de 6 ans. Un logement est vacant/en cours de procédure au 1/10/2022.

- Du 27 au 36 rue Parmentier : 10 maisons individuelles dont 2 T3 et 8 T4. Le montant moyen des loyers est de 474€ pour une surface habitable moyenne de 86m².

La durée moyenne d'occupation des locataires est de 9 ans dont la moitié qui y sont depuis 10-12 ans.

L'année 2023 verra le développement de nouveaux programmes de logements locatifs portés par le bailleur social Clésence afin de satisfaire la demande de logement sur la commune (accession la propriété, accession sociale, locatifs). Ainsi, la commune disposera d'une quarantaine de logements collectifs locatifs supplémentaires répartis entre le site du parking de l'ancienne école des garçons rue Gambetta, proche du centre-ville et celui du parking de l'ancien Intermarché à l'angle de la route de Chirmont et du chemin de l'Auge à proximité de la gare.

Patrimoine de la SIP : composé de **49 logements**, tous types confondus.

- Cité Bel Air : mis en service en 1967 et réhabilité en 2005. Ce parc est composé de 15 logements individuels de type T2 dont le loyer est de 303,22€. L'ensemble des logements sont occupés par des personnes isolées.
- Parc des Colombes : mis en service en 1974 et réhabilité en 1978. Ce parc est composé de 20 logements collectifs (6 studios, 7 T2 et 7 T3) avec des loyers allant de 222,06€ pour un studio à 303,77€ pour un T3. 17 logements sont occupés par des personnes isolées, 3 par des personnes seules avec enfants, 3 par des couples sans enfant et 1 par un couple avec enfants.
- Rue des Arrachis : mis en service en 1983 et réhabilité en 2022. Ce parc est composé de 14 logements individuels (2 T2, 4 T3, 6 T4 et 2 T5) avec des loyers allant de 421,43€ pour un T2 à 589€ pour un T5. 9 logements sont occupés par des personnes isolées, 5 par des

personnes isolées avec enfants, 4 par des couples sans enfant et 4 par des couples avec enfants.

Patrimoine AMSOM Habitat : **66 logements** sur la commune.

- Normandie : 40 logements de type T5.
La durée moyenne d'occupation des locataires est de 22 ans.
- Rue de Bourgogne : 6 logements de type T5, tous occupés par des personnes seules depuis le 10/01/2019.
- Avenue de Flandres : 3 logements de type T3, tous occupés depuis le 19/12/2011 (1 par une personne seule et 2 par des couples sans enfant).
- Saint Martin Commerces : 11 logements (dont 4 T2 et 7 T3). La durée moyenne d'occupation des locataires est de 8 ans. 7 logements sont occupés par des personnes isolées, 2 par des familles monoparentales).
- Tannerie (collectifs) : 3 logements (2 T2 et 1 T3) avec une moyenne d'occupation des locataires de 7 ans.
- Tannerie (individuels) : 3 logements de type T3 avec une moyenne d'occupation des locataires de 4,5 ans.

Un projet de construction de logements locatifs devrait voir le jour en lien avec la requalification de la friche commerciale de l'ancien Intermarché dont la partie nord du parking a été cédée à l'AMSOM.

- **Le projet d'ÉcoQuartier :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique forte en matière de concertation et de co-construction avec la mise en place d'ateliers citoyens basé sur le volontariat (une dizaine d'habitants inscrits). Fin 2022, 5 réunions ont eu lieu à ce jour au cours desquelles différentes thématiques liées à l'aménagement durable (20 engagements d'un ÉcoQuartier) y sont abordées afin de dessiner les contours du projet et définir la feuille de route du futur aménageur.

Le quartier devra, entre autres, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en proposant : une offre de logements diversifiée (locatif, petit collectif, accession à la propriété, habitat évolutif, inclusif), des aménagements en faveur des mobilités douces (piste cyclable, voie piétonne...), un cahier des prescriptions architecturales favorisant l'architecture bioclimatique, etc.

Une vacance de logement en hausse

Le nombre de logements vacants n'a jamais été aussi important. Depuis 50 ans, 60 à 70 logements sont en moyenne vacants. Nous en comptons 109 en 2019 soit 8,1 % dont un taux de vacance de plus de 2 ans de 2,5 %. Cette vacance se concentre sur les logements de petites surfaces (inférieurs à 4 pièces).

La part de logements vacants est moins élevée sur l'intercommunalité que la moyenne du Département (7,7 % contre 8,5 %).

La vacance de logement était assez stable depuis les années 1975 avec une moyenne d'environ 70 logements vacants. On constate une hausse en 2018 avec 109 logements vacants.



Pour la Direction Générale des Finances Publiques, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier. Une partie d'entre eux est proposée à la vente ou à la location. D'autres logements sont en attente d'occupation par leur nouveau titulaire, ou sans affectation définie (logements très vétustes, en attente de règlement de succession...). Les données concernant les logements vacants sont difficilement interprétables. Néanmoins, la vacance dite conjoncturelle, de courte durée, est nécessaire pour assurer une fluidité du marché immobilier.

Une prédominance de grands logements

Sur la commune, le parc de logements est principalement composé de logements de grandes tailles (5 pièces ou plus). On note que moins de 10 % de ces résidences principales sont composées de T1 ou T2.

Au regard des modes de vie actuels ainsi que la taille des ménages, on constate une inadéquation avec la surface des résidences. Le développement de nouveaux programmes de logements locatifs prend en compte ces évolutions en favorisant les petits collectifs répondant notamment aux besoins des jeunes ménages et à ceux des personnes âgées.

Un parc de logements anciens

Le parc de logements à Ailly-sur-Noye est relativement ancien, puisque presque la moitié des résidences principales ont été construites avant 1975 (date de référence avec les premières réformes et règlementations thermiques), dont 36 % datant d'avant 1949.

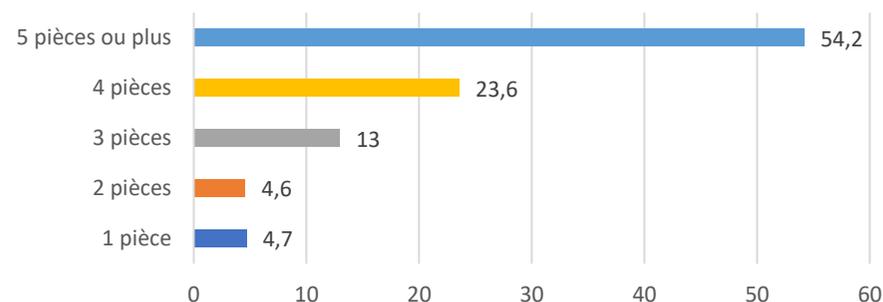
L'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement

Avec le vieillissement de la population, l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées, afin notamment de prendre en compte leur souhait de maintien à domicile, est devenue incontournable.

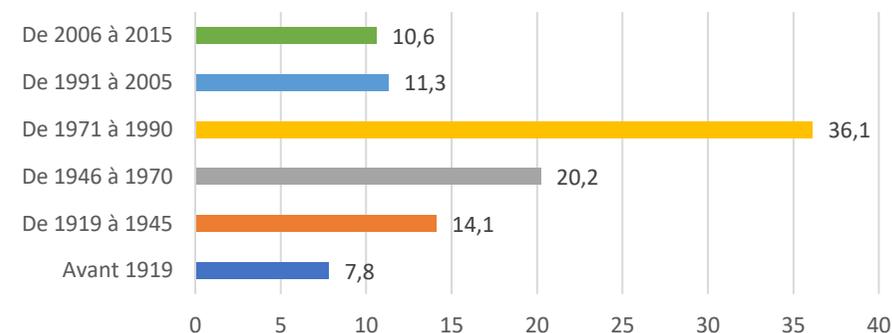
Selon l'INSEE, en 2018, 91 Aillysiens de 75 ans et plus vivent seuls chez eux et sont potentiellement concernés par des mesures de maintien à domicile (ce qui représente 35% des personnes de 75 ans et plus qui vivent seules).

Une étude pré-opérationnelle est donc nécessaire sur le territoire afin de mieux cibler les besoins et les enjeux en termes de résorption de l'habitat indigne et dégradé, de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Taille des résidences principales en 2019 (%)



Année de construction des résidences principales avant 2016



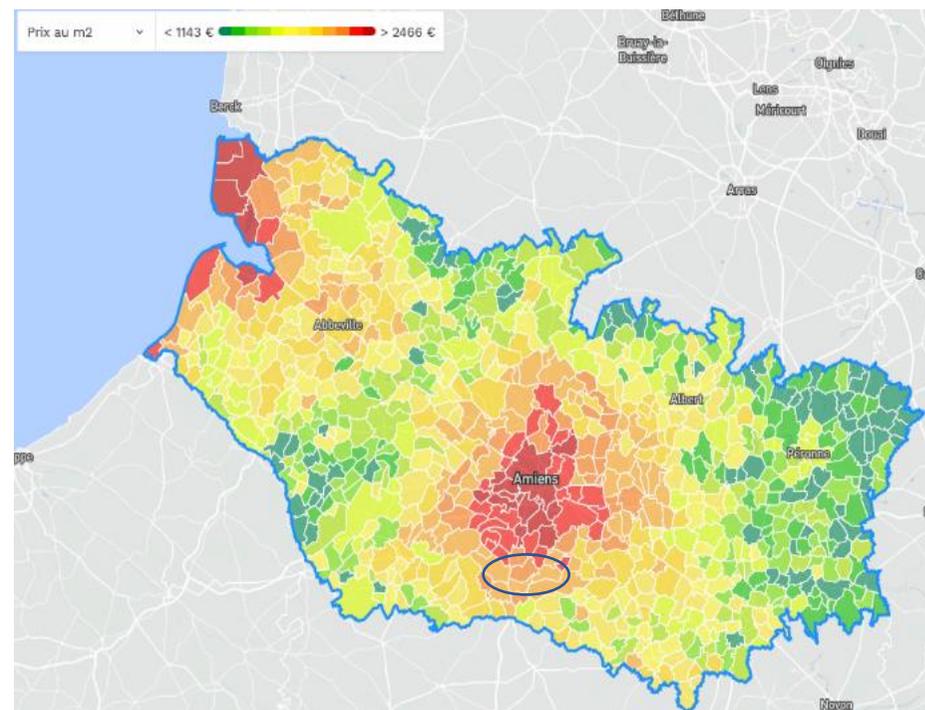
Un marché immobilier sous l'influence de l'attractivité du bassin amiénois

Du côté des prix de l'immobilier, le prix moyen au m² pour une maison à Ailly-sur-Noye fin 2022 est de 1 757€. Un prix similaire au prix moyen dans le département 1 759€/m².

Du côté des locations, là aussi Ailly-sur-Noye apparaît sous l'influence du bassin de vie d'Amiens : 10,5€ par mois au m². C'est un prix élevé, proche de la moyenne départementale (10,9€/mois/m²).

Au regard de la conjoncture actuelle et notamment de l'après Covid qui a renforcé la volonté pour les ménages de vivre dans une maison, au calme et avec un extérieur, les communes autour d'Amiens sont prisées et les prix s'élèvent surtout au sud.

Le marché immobilier d'Ailly-sur-Noye est donc moins abordable que d'autres communes de même taille surtout pour l'accession à la propriété.



| Prix moyen au m² | | |
|------------------------------------|-----------------|-------------------|
| | Pour une maison | Pour une location |
| Ailly sur Noye | 1 757 | 10,5 |
| Conty | 1 666 | 10,4 |
| Corbie | 1 948 | 11,4 |
| Montdidier | 1 553 | 9,9 |
| Moreuil | 1 726 | 10,8 |
| Peronne | 1 442 | 9,7 |
| Rosières en Santerre | 1 396 | 9,5 |
| Roye | 1 355 | 10 |

Source : www.meilleursagents.com/prix-immobilier (au 1er novembre 2022)

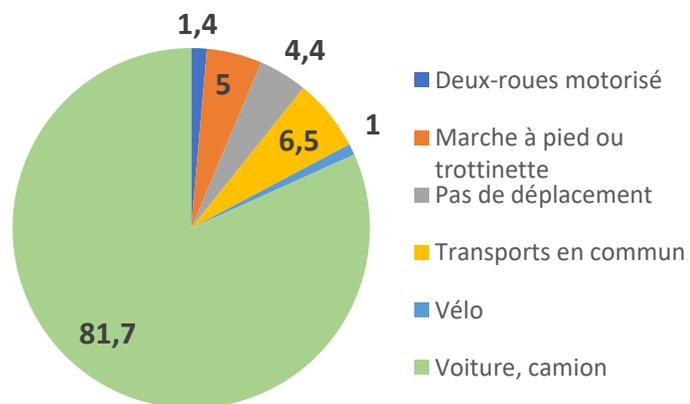
LA MOBILITÉ

Un usage massif de la voiture

Le taux de motorisation des habitants d'Ailly-sur-Noye est élevé et légèrement supérieur aux moyennes départementale (82%), régionale (81,5%) et nationale (81%), mais nettement en dessous de la moyenne intercommunale (91,4%) : 86,3 % des ménages possèdent au moins une voiture. Cela traduit un niveau d'enclavement plus important et un manque d'infrastructure de transport au niveau de l'EPCI de manière générale.

A l'image du taux de motorisation, l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail y est massif. On retrouve une part proche de celle observée à l'échelle de la Somme (78,6%) et des Hauts-de-France (78,7%), plus importante que ce qui est constaté sur l'ensemble du territoire français (70,4%), mais toujours plus faible que le niveau intercommunal (86,1%) : 81,7 % des actifs Moreuillois utilisent principalement leur voiture pour leur trajet domicile-travail.

Transport utilisé - trajet domicile/travail

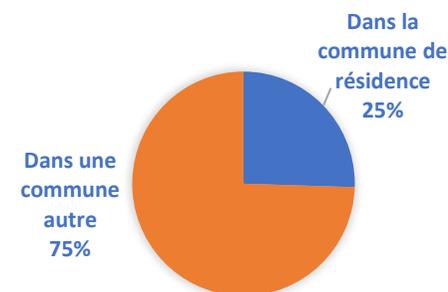


Des actifs travaillant majoritairement en dehors de leur commune de résidence

1/4 des actifs ayant un emploi travaillent dans la commune de résidence.

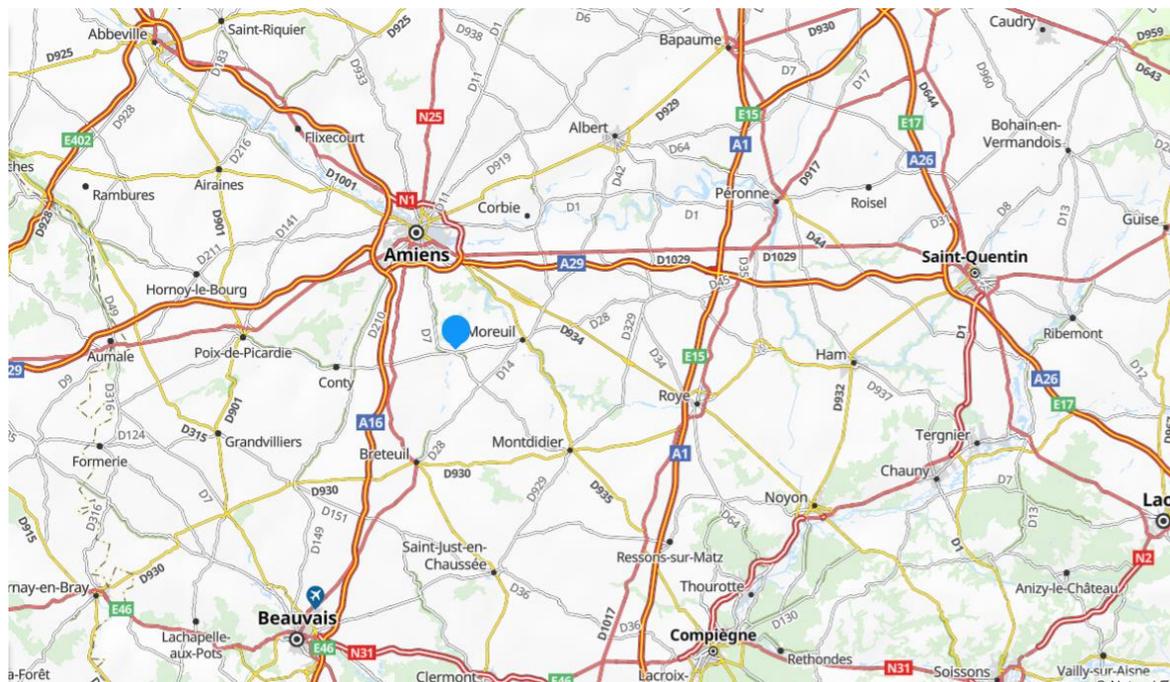
Ailly-sur-Noye est la seconde commune de l'EPCI à disposer de plusieurs commerces et services. Dès lors, en 2019, l'indice de concentration d'emplois est de 81,6 (il est de 50,2 à l'échelle de la CCALN) : le nombre d'emplois proposés localement n'est pas plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi mais est néanmoins important.

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

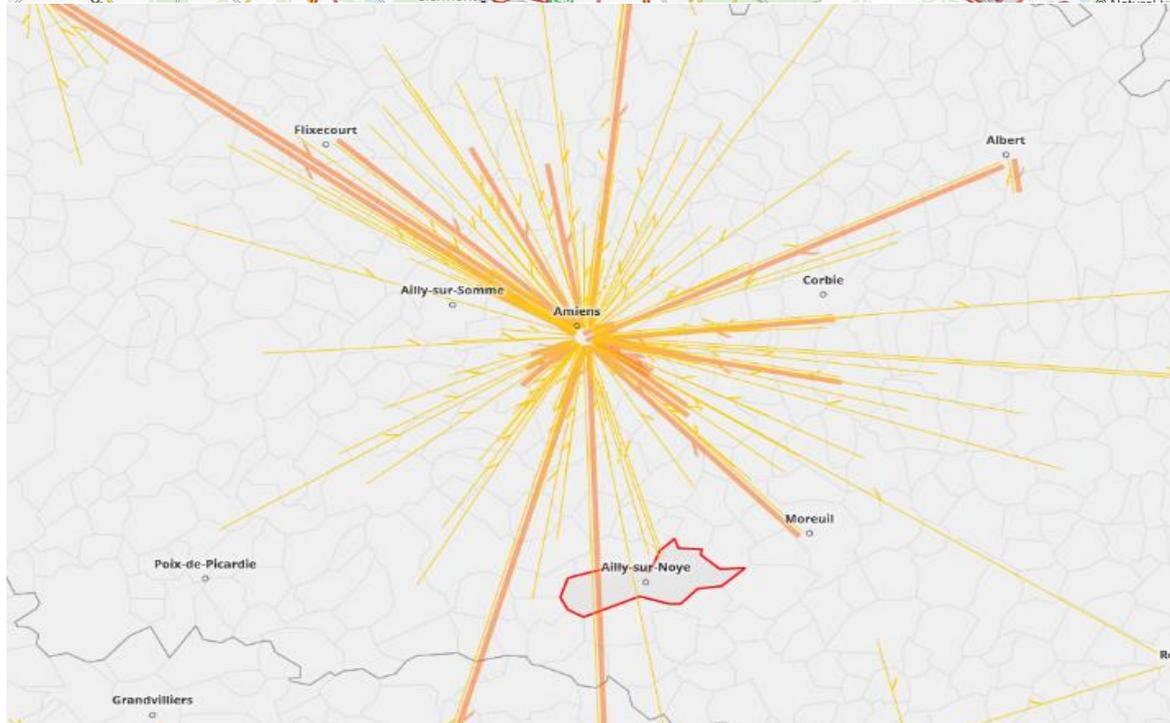


Les ¾ des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune. On observe que les flux domicile-travail s'orientent principalement en externe vers Amiens (selon l'INSEE « flux domicile-lieu de travail, 2019 » cela représente 371 flux sortants contre 106 entrants). C'est le cas de la majorité des communes aux alentours d'Amiens. De plus, le positionnement de la commune génère également des flux de passage notamment en direction de Creil et de Paris.

Ces constats ont une incidence directe dans la façon d'appréhender la vie sur la commune et ces projets notamment en termes d'offre de mobilité, de stationnement ou de soutien aux commerces et entreprises. Les actifs travaillant sur la commune étant plus amenés à effectuer leurs achats et consommer (biens, loisirs, etc.) localement.



<https://statistiques-locales.insee.fr> – Flux domicile-lieu de travail, 2019.



Une commune bien desservie et reliée à la métropole Amiénoise et aux autres villes

• Axes routiers et autoroutiers

Ailly-sur-Noye dispose d'un positionnement géographique très attractif.

La commune est proche de plusieurs autoroutes : 10km de l'A29 (Villers Bretonneux), 19km de l'A16 (Essertaux) et 26km de l'A1 (Roye).

La commune comporte également un réseau dense de routes départementales :

- La D7 qui mène à Dury en moins de 20 minutes,
- La D90 qui mène à Glisy en un peu plus de 20 minutes,
- La D26 vers Montdidier à environ 20 minutes,
- La D920 en direction d'Essertaux permet un accès facile à la sortie 17 de l'A16, avec Beauvais à 40 minutes et Paris à 1h30.
- La D920 reliant la commune de Moreuil.

Les routes départementales qui comptabilisent le plus de trafic sont celles reliant les entrées d'Amiens : la D7 compte en moyenne 3 388 véhicules/jour dont 4% de poids lourds entre Estrées-sur-Noye et Ailly-sur-Noye, la D90 compte en moyenne 2 039 véhicules/jour dont 3% de poids lourds jusqu'à Dommartin. La part des poids lourds augmente considérablement dans les flux entre Moreuil et Ailly-sur-Noye (D920) : 2 113 véhicules moyens par jour dont 10% de poids lourds (soit plus de 200/jour). De même sur la D920 direction Essertaux : 1 773 véhicules/jour dont 11% de poids lourds.

• Réseau TRANS80

Une ligne de transport interurbain par autocar TRANS80 « Amiens-Montdidier » dessert également la ville.

• Réseau ferroviaire

La commune dispose d'une gare ferroviaire, ce qui représente un réel atout pour ses habitants. Une ligne SNCF TER Picardie « Lille-Amiens-Creil-Paris » est

active et permet de rejoindre les villes d'Amiens (16min), Creil (50min) et Paris Nord (1h30). Néanmoins, la mobilité en train demeure faible car elle reste soumise aux contraintes de la SNCF : retards ou annulation de train, horaires limités, etc.

• Déplacements intra-muros

En septembre 2021, la municipalité a établi un questionnaire relatif à la mobilité à destination des habitants afin de recueillir leurs besoins en matière de déplacements collectifs intra-muros et de les associer à l'élaboration du projet. La volonté étant de relier les secteurs les plus éloignés au centre-ville et de permettre aux personnes isolées et/ou à mobilité réduite de bénéficier d'un transport collectif. Ainsi, depuis le 16 janvier 2023, l'« éco-navette » gratuite est mise en circulation, un minibus électrique 9 places circule dans la commune. Ce service représente un investissement de plus de 100 000€.

• Covoiturage

La commune ne dispose actuellement pas d'aire de covoiturage. L'idée est d'en implanter une rue Pellieux (D90) ainsi que dans la ruelle près du stade.

• Aire de camping-car

Une aire de camping-car de 6 emplacements équipés de prises électriques et vidange se situe à côté du plan d'eau de Berny.

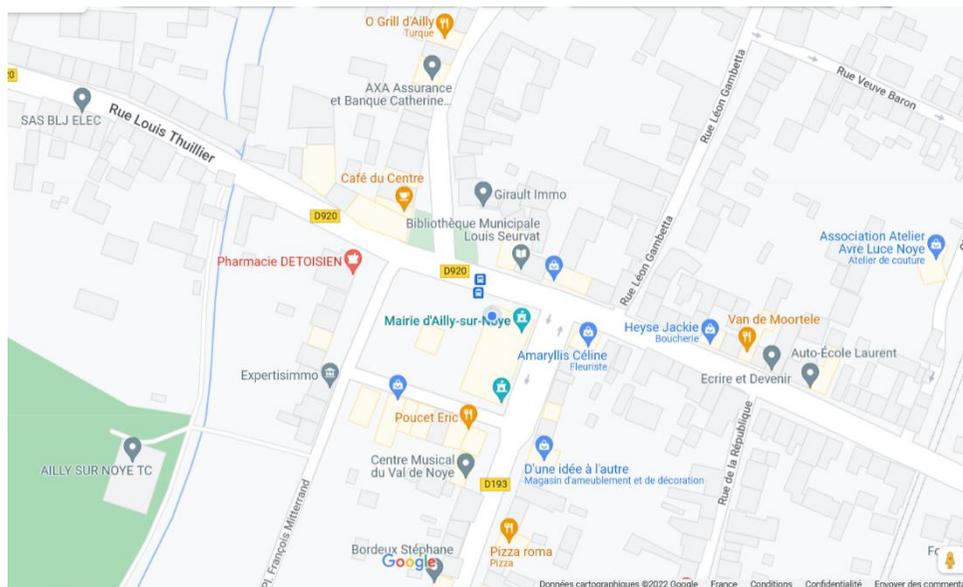
• Mobilités douces

Aucune piste cyclable aménagée à ce jour. Pour répondre aux enjeux de développement durable, la ville souhaite développer des axes de type « chaucidou » permettant de matérialiser un espace pour les cyclistes sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques. En parallèle, la CCALN engage les réflexions sur l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur cyclable dans le cadre de l'AMI Tenmod avec un projet porté à l'échelle du pôle métropolitain.

L'OFFRE DE SERVICES

Les commerces de proximité : un atout pour la commune

Ailly-sur-Noye est le second pôle commercial et de services de l'intercommunalité. L'offre est essentiellement localisée en centre-ville ce qui favorise l'attractivité du centre de façon resserrée autour de la place principale de la mairie et des rues adjacentes ainsi qu'au niveau de la nouvelle zone commerciale Intermarché.



La zone de chalandise potentielle dépasse la limite de la commune grâce aux axes départementaux et aux routes secondaires qui convergent de la commune vers Amiens et permettent aux habitants des communes aux alentours d'utiliser ces équipements et apporte également une clientèle de passage (notamment grâce au trafic domicile-travail et aux travailleurs).

La densité d'établissements est de 15,5 établissements pour 1000 habitants, un niveau supérieur de 2 points à la moyenne des communes de même taille.

L'offre commerciale couvre les principales familles de produits malgré une régression sur les commerces de bouche, un manque de diversité dans l'alimentaire (pas de concurrence discount avec Intermarché) et l'absence de commerce en lien avec l'entretien de la maison (équipement, bricolage).

Une grande surface de plus de 300m² (Intermarché) se trouvent le long de la D193, rue Sadi Carnot, entre le centre-ville et le plan d'eau de Berny.

On constate un certain équilibre sur le volet commercial, les commerces qui ferment sont rapidement repris. La vacance commerciale est quasi inexistante ou choisie par la municipalité (un local vide fin 2022 car nécessité de réhabiliter le logement attenant + 2 cellules vides dans la zone dont une qui n'a jamais été occupée). La commune demeure attractive avec des demandes d'installation régulières de nouveaux commerçants. Les installations récentes démontrent aussi l'attractivité et la diversité proposées avec une boutique de cadeaux, une activité de couture et une boutique de produits bio relatifs au bien-être.

Un marché hebdomadaire vient renforcer l'offre proposée, chaque mercredi de 8h à 13h, sur le parking de la mairie. Il fait partie des 5 marchés hebdomadaires que propose le territoire intercommunal. Des marchés du terroir au printemps et à l'automne sont également mis en place. Un développement de façon plus régulière de ceux-ci est en réflexion.

La présence sur le territoire de plusieurs producteurs locaux et artisans donne lieu à la réflexion sur l'accompagnement d'un projet de boutique de producteurs locaux qui pourrait voir le jour en centre-bourg.

Il n'existe plus d'association de commerçants depuis plusieurs années.

Une offre de services diversifiée

La commune, en tant que seconde petite centralité de l'EPCI, concentre de nombreux équipements et services à la population qui tendent encore à se développer en cœur de bourg ou à côté du plan d'eau de Berny (notamment pour le sport et les services).

- **La petite enfance, l'enfance et la jeunesse**

Il s'agit d'une compétence intercommunale, la CCALN a récupérée la gestion directe de 2 Relais Petite Enfance, 2 crèches et 1 CAJ avec 2 antennes. Les équipements sont implantés à Ailly-sur-Noye et Moreuil.

L'offre d'accueil des moins de 3 ans :

5,7% de la population a entre 0 et 4 ans.

Le Relais Petite Enfance (RPE) contribue à améliorer la qualité de l'accueil individuel des jeunes enfants en participant à la professionnalisation et à la valorisation des assistants maternels et gardes à domicile. Il est réparti en deux secteurs : l'un sur Moreuil, l'autre sur Ailly-sur-Noye. Il est destiné à la fois aux professionnel(le)s de l'accueil individuel (information sur l'agrément, le statut, partage d'expériences, temps collectifs avec les enfants, ressources documentaires et prêt de matériels), aux parents et futurs parents (accompagnement concernant les démarches, les aides financières et les obligations de l'employeur, rencontres dans le cadre du soutien à la parentalité) et aux enfants accompagnés de leur assistant maternel (lieu de sociabilisation, de découverte et d'animations). Le RPE propose des animations collectives sur place ou avec les partenaires du territoire (bibliothèque, écoles maternelles, crèche), un espace jeux et un espace livres et contes.

Le RPE secteur Ailly regroupe 26 communes et concentre, en 2022, 75 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s dont 64 en activité qui accueillent 167 enfants au total (33 départs à l'école en septembre 2022). On constate une forte diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire (130

en 2016). 17 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sont recensés à Ailly-sur-Noye 11 à Jumel, 7 à Chaussoy, 5 à Quiry-le-sec, 5 à Cottenchy...4 communes du secteur sont sans AM). A ce jour, la demande de places d'accueil est supérieure à l'offre mais peu de parents sont sans solution car il existe aussi beaucoup de structures collectives sur les secteurs à proximité (mais aucune Maison d'AM). Les assistant(e)s maternel(le)s sont de plus en plus sollicité(e)s sur des horaires atypiques, périscolaires ou vacances scolaires ce qui complique la gestion (disponibilité et souplesse) et l'attractivité du métier.

La structure multi-accueil Coquille de Noye, 2 chemin d'Altforweiler à Berny, dépend de l'intercommunalité. Elle a une capacité d'accueil de 32 places et accueille chaque semaine environ 45 enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

L'offre d'accueil de l'enfance et de la jeunesse :

7% de la population a entre 10 et 14 ans et 5% a entre 15 et 19 ans.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CAF, un diagnostic enfance-jeunesse a été réalisé fin 2018 et restitué en février 2019 par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme (PEP 80).

L'accueil périscolaire :

La CCALN compte 7 accueils périscolaires. Celui d'Ailly-sur-Noye est géré par le Syndicat Intercommunal du Temps de l'Enfant (SITE) chaque matins, midis, soirs et mercredi avec restauration.

L'accueil de loisir extrascolaire :

La CCALN compte 7 accueils extrascolaires (maternel et primaire de 3 à 12 ans). Ces accueils fonctionnent pendant les vacances scolaires sauf celles de Noël. A Ailly-sur-Noye, le centre de loisirs est ouvert tous les jours à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël) de 7h30 à 18h.

Les tarifs de chaque accueil sont arrêtés chaque année par délibération du Conseil Municipal et varient en fonction du quotient familial.

Le Centre Animation Jeunesse (CAJ) est mis en place par la CCALN qui détient la compétence jeunesse. Il s'agit d'une structure d'accueil collectif adaptée aux adolescents entre 12 et 17 ans. La CCALN a délégué l'animation de son CAJ aux professionnels de l'association PEP 80. Le CAJ est ouvert sur les périodes de vacances scolaires. L'été, il accueille une quarantaine de jeunes au sein du complexe sportif. Une coordination avec le CAJ de Moreuil est en place (un seul CAJ maintenu lors des petites vacances à Pâques par exemple). Un ramassage en car est organisé par l'intercommunalité. Les jeunes peuvent ainsi profiter d'un lieu d'accueil et de loisirs favorisant autant que faire se peut leur responsabilisation (co-construction du programme d'activités et de sorties). Néanmoins, l'accueil des enfants et des jeunes au complexe sportif n'est pas adapté d'autant plus que pendant les périodes d'accueil du CAJ aucune activité sportive ne peut avoir lieu en même temps.

Les professionnels des structures d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse font partie du « réseau parentalité » du territoire.

La CCALN dispose d'un agrément collectif service civique permettant l'accueil de jeunes en service civique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Celui-ci s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap), sans condition de diplômes ni d'expériences et consiste en un engagement volontaire pour la réalisation d'une mission d'intérêt général (de 6 à 8 mois-24 heures minimum par semaine), parmi 5 missions-type agréées : culture et loisirs, solidarité, environnement, éducation pour tous, solidarité. Une coordinatrice est recrutée depuis mai 2022 pour développer le dispositif et accompagner les structures d'accueil et les jeunes. En 2022, 12 jeunes ont été accueillis. L'offre et l'accompagnement s'étoffent au fil du temps notamment en lien avec les associations spécialisées telles que « service civique solidarité séniors » développant des missions auprès des séniors afin de rompre l'isolement et créer du lien social.

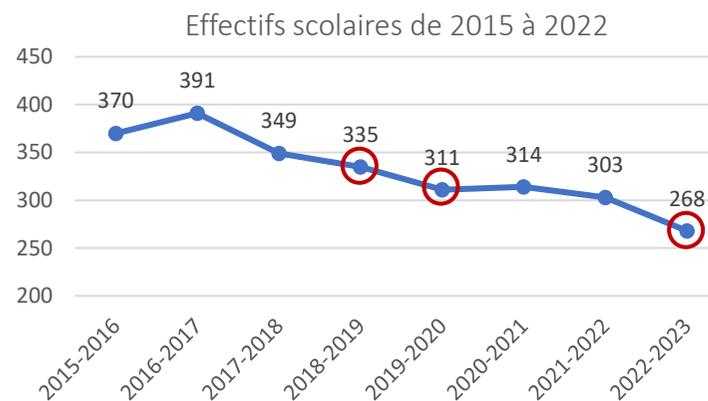
Afin de favoriser la participation citoyenne des jeunes et de prendre en compte leurs besoins et attentes, la municipalité a mis en place un Conseil

Municipal des Jeunes (CMJ) depuis fin novembre 2021 à la suite d'une élection ouverte à 4 collèges de votants : CM1/CM2 ; 6ème /5ème ; 4ème/3ème ; lycéen. Celui-ci est composé de 10 jeunes aillysiens scolarisés. Les membres du CMJ sont forces de propositions et plusieurs projets sont en réflexion. Avec le souhait de savoir ce que les gens veulent, le CMJ a débuté par la confection et l'installation de plusieurs boîtes à idées.

- **L'offre d'enseignement**

Pour le premier degré, l'école Pierre et Marie Curie, place François Mitterrand, comporte 14 classes et 2 classes ULIS (classes adaptées) et compte, pour l'année scolaire 2022-2023, 268 élèves.

L'année scolaire 2015-2016 a connu une hausse des effectifs passant de 370 à 391 élèves (ouverture de 2 classes ordinaires et 1 classe ULIS supplémentaires). Cependant, les années scolaires suivantes ont connu une constante diminution des effectifs donnant lieu à plusieurs fermetures de classes ordinaires (3 classes en 4 ans).



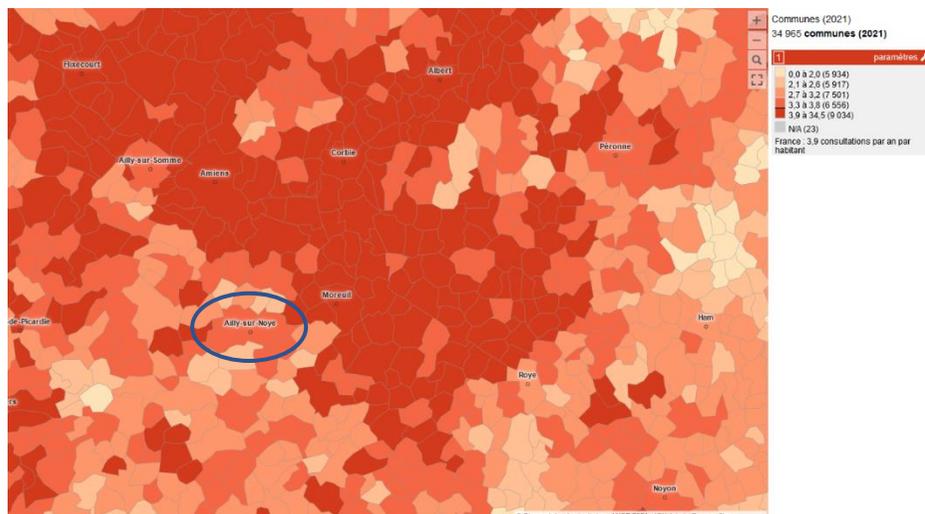
Pour le second degré, la commune dispose du collège William Henri Classen accueillant 447 collégiens (année scolaire 2022-2023) de la 6^{ème} à la 3^{ème} (représentant un total de 18 classes).

Pour le lycée, les aillysiens se dirigent principalement au lycée Robert de Luzarches à Amiens (lycée de rattachement).

Il existe 2 associations de parents d'élèves : une pour le primaire (sans étiquette) et une pour le collège (FCPE).

La santé

L'indicateur d'« Accessibilité Potentielle Localisée » rend compte de la disparité territoriale d'offre de soins. Plus il est élevé, plus l'accès aux médecins généralistes est important. Selon cet indicateur, l'accès aux médecins généralistes est élevé en Hauts-de-France (4,4 consultations par an par habitant) et cela se retrouve également sur le Département (4,5 contre 3,2 dans l'Oise) et l'intercommunalité (4,1). Il est, en revanche, moins important sur la commune d'Ailly-sur-Noye avec 3,4 consultations par an par habitant (contre 4,2 à Moreuil). L'accessibilité à un professionnel de santé demeure correcte au regard de la proximité avec Amiens et de la densité de professionnels de santé de premier recours exerçant à Ailly même.



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant), 2018, Observatoire des territoires.

L'offre médicale est hétérogène avec quatre médecins généralistes, neuf infirmiers, trois kinésithérapeutes, une sage-femme et une conseillère en lactation, un dentiste, un podologue, une psychologue, une orthophoniste, un ostéopathe, un vétérinaire et une pharmacie.

En complément, une maison de santé portée par la CCALN devrait ouvrir d'ici 2023-2024 à Moreuil.

L'offre pour les personnes âgées :

La commune dispose d'une résidence autonomie Les Tilleuls située à côté du plan d'eau de Berny. Composée de 58 studios et 2 chambres temporaires, elle accueille, depuis 1978, les personnes à partir de 60 ans. Ces dernières conservent leur autonomie tout en pouvant bénéficier de services et activités communs : restauration, blanchisserie, animations/sorties, transport pour les courses. La durée moyenne de séjour est d'un peu plus de 3 ans, les personnes arrivent en résidence avec un âge de plus en plus avancé (92-93 ans) préférant privilégier autant que faire se peut le maintien à domicile. Lorsqu'elles sont plus jeunes, les personnes accueillies présentent bien souvent un handicap ou des difficultés sociales. La résidence ne prend pas en charge les personnes avec un suivi médical lourd. 12 résidents sur les 58 sont issus des cantons du secteur d'Ailly et/ou ont de la famille proche. Le cadre environnant de la résidence et les tarifs sont attractifs. Les échanges intergénérationnels y sont aussi favorisés notamment par le biais d'animations en lien avec la crèche ou les écoles. L'organisation de la semaine bleue permet de faire le lien avec le reste de la ville et la municipalité.

Depuis 2012, un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) agréé APA est intégré à la résidence.

On recense également un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) géré par la Communauté de Communes en lien avec le CIAS, réparti en deux secteurs : le Val de Noye (15 agents) et Moreuil (25 agents). Le nombre d'effectifs actuel du SAAD ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes et des besoins du territoire intercommunal ce qui génère une liste

d'attente. Les missions classiques du SAAD (accompagnement pour les actes essentiels de la vie) prennent fin dès lors que la personne est en grande perte d'autonomie au profit du SSIAD compétent en matière de soins.

En complémentarité, un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) du Syndicat Intercommunal du Sud Amiénois (SISA) à Boves propose un SSIAD et un SAAD et intervient sur 50 communes des secteurs de Boves et Ailly sur Noye. Le service regroupe : un service de soins à domicile pour personnes âgées de 60 ans et plus (55 places attribuées par l'ARS), un service de soins à domicile pour Adultes Handicapés de moins de 60 ans (10 places attribuées par l'ARS) et un service prestataire d'auxiliaire de vie pour adultes handicapés (conventionné avec le Conseil Départemental).

Par ailleurs, des entreprises privées proposent aussi des services à la personne payants telles que « Proche de vous » à Ailly-sur-Noye.

Ce type de structure, qui concourt au maintien à domicile, est amené à progresser, à la fois par le souhait des personnes de rester à domicile, mais aussi par l'évolution démographique attendue d'ici 2025. Ainsi les orientations gouvernementales à venir parlent d'un « virage domiciliaire » en faveur du bien vieillir à domicile. Les interventions et dispositifs de soins et d'accompagnement à domicile devront se développer, avec un appui à la coordination des différents professionnels de santé intervenants auprès de la personne ; et, dans le même temps, les établissements d'accueil devront être davantage médicalisés pour prendre en charge les personnes très dépendantes à un âge plus avancé et dont les éventuelles maladies seront plus importantes à gérer en fin de vie.

| Nb de bénéficiaires au 31/12/2022 | AILLY SUR NOYE |
|--|----------------|
| Aide-ménagère personnes âgées | 1 |
| Aide-ménagère personnes handicapées | 0 |
| Allocation compensatrice tierce personne | 2 |
| Allocation personnalisée autonomie-domicile | 50 |
| Allocation personnalisée autonomie-établissement | 29 |
| Hébergement en accueil familial -60 ans | 1 |

| | |
|---|----|
| Hébergement en accueil familial +60 ans | 0 |
| Hébergement en établissement -60 ans | 7 |
| Hébergement en établissement +60 ans | 8 |
| PCH adulte à domicile | 13 |
| PCH adulte en établissement | 1 |
| PCH enfant à domicile | 0 |
| Téléassistance | 34 |

L'offre pour les personnes en situation de handicap :

Aucune structure d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap n'est implantée sur la commune et ses alentours proches. Plusieurs associations proposent des établissements et services pour ce public (EA, ESAT, IME, accueil de jour, foyer de vie, habitats diversifiés, etc.) sur l'ensemble du département : Adapei 80, ADSEA 80 ou encore EPSoMS.

En complément de pôle emploi, Cap Emploi Somme favorise l'embauche et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises. Une permanence dans les locaux de pôle emploi à Montdidier est assurée sur rendez-vous par deux chargés de relation employeurs.

| Données MDPH 2022 | | | | |
|---------------------|-----|------|------|-------------------------------|
| | AAH | AEEH | RQTH | Délai d'instruction (en mois) |
| Nb dossiers déposés | 38 | 11 | 54 | 3,9 |
| Nb de bénéficiaires | 64 | 12 | 97 | |

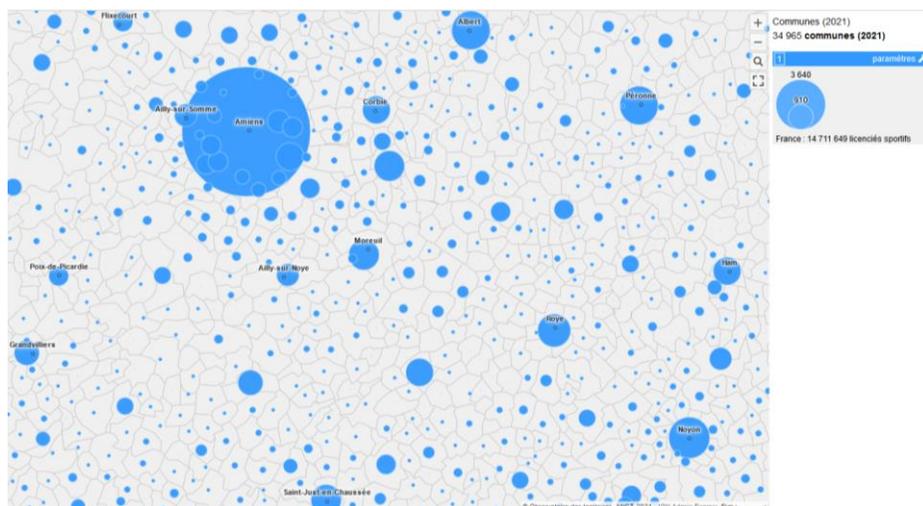
- **Sport, loisirs**

La commune dispose de plusieurs équipements de sport ou de loisirs. L'offre est tournée à la fois vers une gamme de proximité (terrains de football et de tennis, boulodrome, aire de jeux) qu'une gamme intermédiaire ou supérieure (terrain aventures, BMX, moto cross, station de trail).

Les équipements footballistiques et tennistiques sont vieillissants et non adaptés au développement de la pratique (+ pas d'accès PMR). Un projet de développement d'un complexe tennistique est en cours à côté du nouvel Intermarché. Le gymnase du stade municipal fait aussi l'objet d'un projet de réhabilitation dans le cadre du programme « grand stade ».

Situé Chemin du hamel à Berny sur Noye à 500 m du plan d'eau d'Ailly sur Noye, le centre équestre du Val de Noye propose pensions, initiations, poney club, pony games, perfectionnements, stages tous niveaux, passage d'examens fédéraux, etc.

En 2018, l'observatoire des territoires recense à Ailly-sur-Noye 30,5 licenciés sportifs pour 100 habitants pour un total de 869 licenciés sportifs. La moyenne départementale est de 21,3 pour 100 habitants.



Nombre de licenciés sportifs, 2018, Observatoire des territoires

- **Le tissu associatif**

En 2023, 50 associations sont présentes sur la commune dans les domaines du sport, de l'action sociale, de l'éducation, des arts, de la culture et du patrimoine, etc.

Les associations sportives représentent presque 40% du total des associations aillysiennes.

Le budget de la ville alloué au soutien de la vie associative (subventions, actions, forum des associations) représente, pour l'année 2022, 37 930€.

La ville manque de locaux pour accueillir les structures associatives et ne peut, de ce fait, répondre à toutes les demandes. Actuellement, la salle des fêtes, les petites salles de la mairie de Berny et le gymnase du stade municipal les accueillent.

Pour pallier à ces difficultés, renforcer la dynamique associative et la cohésion sociale, sportive et culturelle sur la ville, la municipalité souhaite développer un projet de « tiers lieu ». Une étude de programmation a été initiée pour la reconversion de la friche commerciale de l'ancien Intermarché.

Les associations sont source de vitalité et de dynamisme dans le milieu rural.

- **Culture et évènementiel**

Plusieurs évènements et animations annuelles ont lieu de façon récurrente :

- Marché d'automne,
- Forum des associations,
- Fête de Berny, de Merville,
- Fête nationale et feu d'artifice du 14 juillet,
- Fête de la musique,
- Course de voitures à pédales,
- Réderies,
- Marché de Printemps,
- Chasse aux œufs de Pâques,

- Marché du terroir et de l'artisanat,
- La Balourde avec fête foraine,
- Marché de Noël, balade du père Noël,
- Et, divers spectacles et animations tout au long de l'année.

La commune dispose d'une salle des fêtes d'une capacité de 250 places. Elle bénéficie d'un positionnement central, directement rattachée à la mairie. La salle a fait l'objet d'un rafraîchissement intérieur en 2022. L'état extérieur (devanture, signalétique) nécessite également des travaux de rénovation et de modernisation.

La commune dispose également d'une bibliothèque municipale « Louis Seurvat » rénovée en 2013. Elle est ouverte au public les mardis (16h-19h), mercredis (9h-12h30/14h-19h), vendredis (16h-19h) et samedis (10h-12h). En plus de proposer une large collection d'ouvrages, des ateliers créatifs et des expositions s'y tiennent toute l'année afin d'en faire un véritable lieu culturel. Selon la DRAC, les bibliothèques représentent la première porte d'entrée à la culture dans les territoires ruraux.

Les temps forts et animations des associations participent également à la vie culturelle d'Ailly-sur-Noye

- **Solidarité et accès aux droits**

La mairie d'Ailly-sur-Noye fait partie des 16 lieux équipés d'un dispositif adapté par la Préfecture pour établir et remettre les cartes d'identité et passeport sur rendez-vous.

Outre le premier accueil possible à la mairie d'Ailly-sur-Noye, les habitants sont orientés vers les équipements administratifs et services gérés pour la plupart par la CCALN.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est géré par la municipalité.

La Maison France Services d'Ailly-sur-Noye est labellisée depuis le 1^{er} juillet 2022, elle est portée par la CCALN et se situe à côté du plan d'eau de Berny.

Elle offre dans un unique lieu un accompagnement dans les démarches administratives, sociales et juridiques par la mise en place de permanences avec un large panel d'organismes (Département MDSI, PMI, CAF, CPAM, pôle emploi, MEEF, CARSAT, MSA, Initiative Somme France Active Picardie, etc.). Un médiateur numérique propose un accompagnement dans les démarches dématérialisées mais surtout une aide à la prise en main de l'outil informatique via des ateliers individuels ou collectifs sur l'ensemble du territoire.

La CCALN a conventionné avec l'association Initiative Somme France Active Picardie qui propose, via des permanences, un accompagnement à la création d'activité, de développement ou de consolidation.

Une permanence de la Maison de l'Entreprise, l'Emploi et de la Formation (MEEF) a lieu à la mairie pour orienter et accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans révolus sortis du système scolaire. Pour l'année 2022, 15 jeunes inscrits. Le profil des jeunes accompagnés est varié : déscolarisation et ne savent pas ce qu'ils veulent faire, sortis de système scolaire car ne convient pas, problème de harcèlement scolaire en hausse chez les mineurs, recherche d'une alternance, besoin d'une structure intermédiaire pour avoir un contrat d'alternance, problème de mobilité, difficultés sociales et financières, etc.

Le raccordement de la commune à la fibre optique sera effectif d'ici fin 2024.

L'Espace de Vie Sociale (EVS) implanté à Moreuil propose une ludothèque itinérante permettant d'organiser par exemple des soirées autour du jeu dans l'ensemble des communes de la CCALN.

L'accès aux droits s'illustre également par la présence régulière du bus pour l'emploi avec le Département sur le parking de la mairie.

Un bureau de Poste, donnant sur la place du Général de Gaulle, est, pour le moment, ouvert quotidiennement.

Plusieurs actions et animations en direction des aînés sont régulièrement organisées notamment en lien avec le CCAS qui propose un cycle annuel de

conférences d'informations (3 conférences par an sur des thématiques variées telles que le harcèlement scolaire, les addictions, le cancer du sein, etc.).

Des balades des élus sont mises en place dans différents quartiers pour aller à la rencontre des habitants et un cahier de doléances et de propositions est à disposition à l'accueil de la mairie.

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

EMPLOI ET FORMATION

Une population globalement diplômée

La population aillysienne est relativement diplômée. Plus de 9% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ont un niveau BAC+3 ou BAC+4 et plus de 11% un BAC+2. Néanmoins, la majorité se partage entre le niveau CAP, BEP ou équivalent avec 27,5% et aucun diplôme ou CEP avec 24%.

Au sein de la CCALN les habitants sont plutôt plus diplômés que la moyenne départementale.

Le taux de scolarisation après 16 ans demeure important à Ailly, 51,3% des 18-24 ans sont scolarisés en 2019 contre 39,3% à Moreuil.

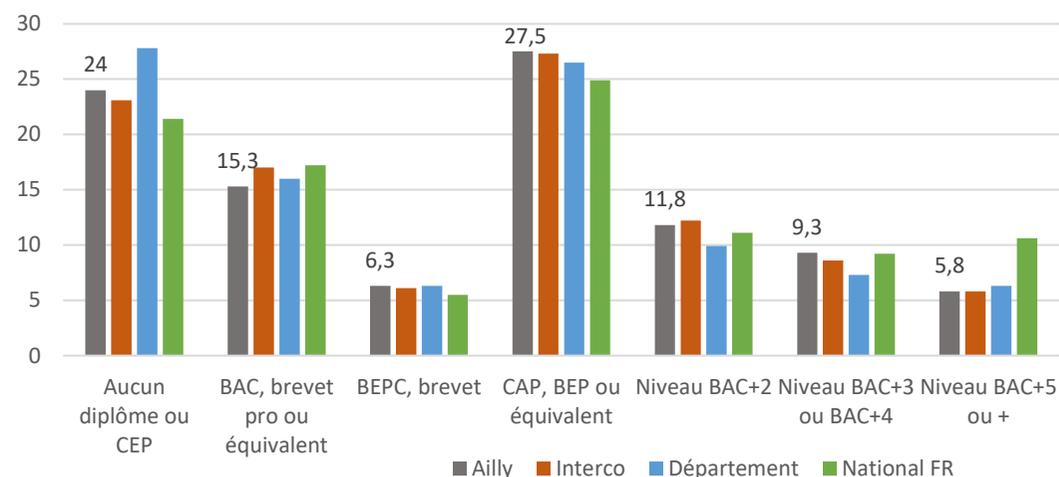
Des cadres et des ouvriers

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures y est plus important qu'à l'échelle intercommunale et départementale.

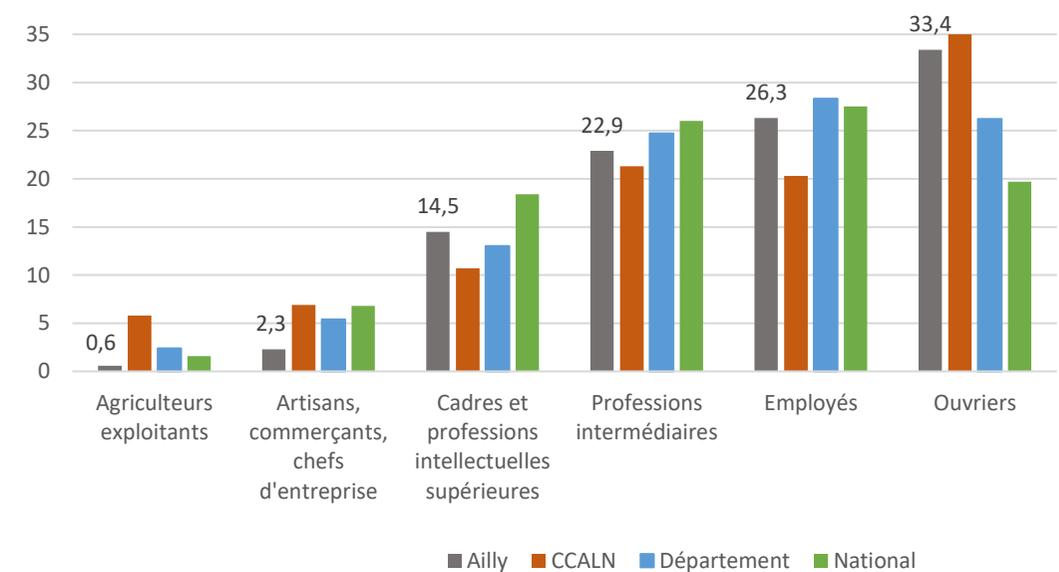
La part des employés et des ouvriers reste également importante.

A l'inverse la part des agriculteurs ou artisans et commerçants est plus faible qu'ailleurs.

Diplôme le + élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (%)



Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2019 (%)

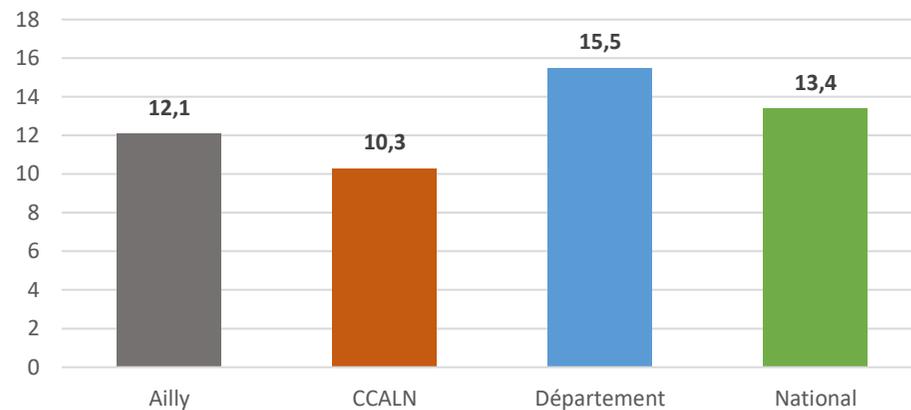


Un taux de chômage en hausse mais limité

La catégorie des actifs regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs dans la population des 15 à 64 ans. On compte 75,9% d'actifs à Ailly ce qui est légèrement supérieur au taux national et supérieur à celui du département de 4 points. La part des actifs ayant un emploi est supérieur au taux de chômeurs.

Le taux de chômage, quant à lui, est de 12,1% en 2019. Bien qu'il soit en augmentation (10% en 2008, 11,2% en 2013), il reste faible par rapport aux taux de chômage départemental ou national. Le taux de chômage est plus faible à l'échelle de la CCALN.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2019 (au sens du recensement)



Les secteurs tertiaire et commercial pourvoyeurs d'emplois

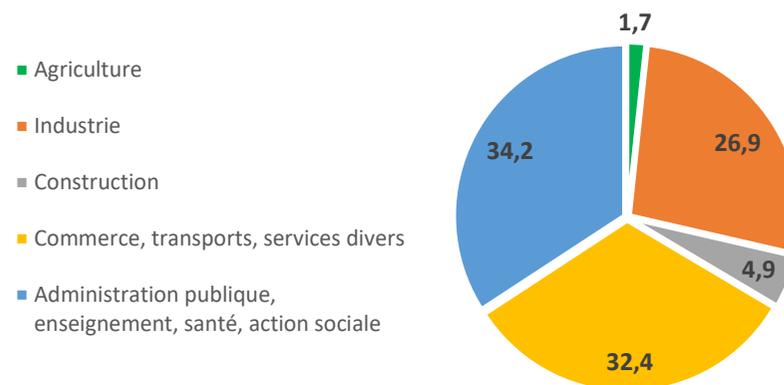
Le secteur du commerce, le secteur tertiaire regroupant « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » puis le secteur industriel représentent les principaux secteurs employeurs sur la commune.

Aux échelles départementale et nationale, le poids du secteur industriel n'est pas aussi important. De même pour le secteur tertiaire qui est plus représenté qu'au niveau intercommunal et national.

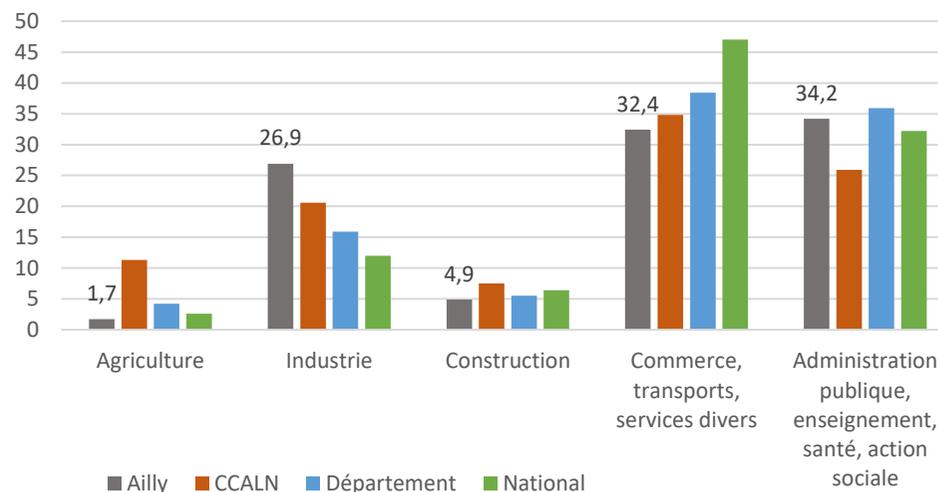
En 2019, avec un peu plus de 900 emplois, la commune regroupe 19% des emplois de l'intercommunalité.

Ailly-sur-Noye est dotée d'une zone commerciale limitée : un supermarché Intermarché, magasin Kandy, un vétérinaire et deux cellules vides, ainsi que d'une zone d'activité en pleine croissance où de nombreuses entreprises ont implanté leur siège (y compris celui de la CCALN avec ses services administratifs).

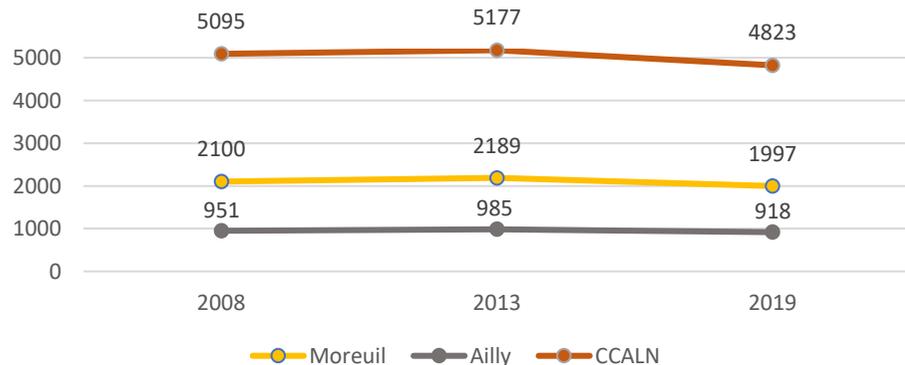
Secteur d'activité des emplois locaux en 2019 (%)



Secteur d'activité des emplois locaux en 2019 (%)



Évolution du nombre d'emplois





Zone d'activité d'Ally-sur-Noye

TOURISME ET PATRIMOINE

Activités et sites touristiques

L'Office de Tourisme de la CCALN est localisé à Ailly-sur-Noye, juste à côté de la mairie. L'Office est le point d'accueil et d'informations des visiteurs sur le territoire : Plus de 800 personnes ont fréquenté le guichet en 2022 principalement pour obtenir des renseignements sur les fêtes et manifestations du territoire ou les activités proposées. La plupart des visiteurs provient du Département ou des départements proches.

L'un des deux événements forts de l'intercommunalité se trouve à Ailly-sur-Noye : le Souffle de la Terre. Ce spectacle nocturne raconte l'histoire de la Picardie en son et lumière depuis 32 ans, avec 10 dates en août et septembre, il rassemble 850 bénévoles et entre 18 000 et 25 000 spectateurs chaque année. De par son histoire, sa réputation grandissante au fil des années et son retentissement au-delà des frontières picardes, il donne une grande visibilité à la commune.

Les représentations ont lieu au théâtre de verdure, cadre de végétation artistiquement aménagé permettant d'assister en plein air à des spectacles vivants ou à des séances de cinéma.



Le plan d'eau de Berny-sur-Noye, situé route de Berny sur la D193 est un espace naturel propice à la détente et aux loisirs (4ha de plan d'eau + 4,5ha autour).

Il offre une multitude d'activités et équipements labellisés « tourisme et handicap » dans un cadre agréable et verdoyant :

- Aire de pique-nique,
- Balade en nature, randonnée pédestre et VTT (ex station de trail),
- Aire de jeux pour enfants,
- Pêche,
- En période estivale : pédal'eau, mini-golf, buvette,
- Aire de camping-car et deux bornes électriques.

Ce site est très fréquenté par les habitants mais aussi les personnes de l'extérieur, surtout en période estivales.



De nombreux circuits de randonnée pédestre (31) ou VTT (4) sont recensés à l'échelle de l'intercommunalité. Plusieurs circuits de randonnée sont notamment proposés au départ du parking du plan d'eau de Berny-sur-Noye dont : « Petit Val Saint-Nicolas » de 13km, « Petit Val » circuit de 7km passant par Jumel. Les 4 circuits VTT sont tous proposés au départ du plan d'eau de Berny : circuit du plateau de 32km, circuit médiéval de 31km, circuit du bois de Berny de 30km, circuit du bois du Roi de 43km.

La commune recense quelques producteurs locaux : une chèvrerie avec transformation en fromages et glaces et, une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) qui propose une vente de produits locaux tous les jeudis de 19h à 20h.

Un restaurant traditionnel : le Moulin des Ecrevisses (proposant également un service traiteur, salle de réception et organisation d'évènements). Plusieurs offres de restauration rapide : O Grill d'Ailly, Pizza Roma.

Patrimoine

- Église Saint-Martin : construite sur les plans de Paul Delefortrie à la fin du 19^{ème} siècle en styles néo-roman et néo-gothique en remplacement de l'édifice précédent. Elle a été restaurée après des dégradations lors de la Première Guerre mondiale, et comprend des vitraux commémoratifs de la guerre, conçus et réalisés en 1954 par Gérard Ansart et l'atelier Cagnart.
- Chapelle Notre-Dame-de-la-Délivrance, rue Sadi-Carnot, de 1883.
- Chapelle Notre-Dame-de-Grâces, route de Boves, de 1814, restaurée en 2003.
- Église Saint-Fuscien de Berny datant du XV^{ème} siècle, mise en valeur et entretenue par l'association « les amis de l'Église de Berny », on peut y admirer un trompe-l'œil.
- Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours à Merville-au-Bois, détruite en 1914, reconstruite en 1926.
- Église du hameau de Merville, fermée et en mauvais état, nécessite une restauration qui débutera courant 2023.

Le patrimoine bâti de la commune reste faible par rapport à d'autres communes et peu attractif. La municipalité tente de mettre en avant son patrimoine en s'inscrivant dans une démarche de valorisation notamment avec l'organisation des journées du patrimoine. Tout ceci reste à développer et faire connaître aux Moreillois et au grand public.

Hébergements touristiques

Plusieurs hébergements touristiques sont proposés sur la commune :

- Chambre d'hôte : la logerie du Val de Noye Noye propose 4 chambres près du plan d'eau,
- Gîtes :
 - o Le gîte de la Noye propose 2 chambres (4 personnes) dans une maison récente proche du centre-ville, de la gare et de l'église Saint-Martin,
 - o Le logis vert, classé gîtes de France, pour 4 personnes,
 - o Au fil de l'eau, ancienne tannerie du 19^{ème} siècle entre rivière et étang (3 chambres, 12 personnes)
- Meublés de tourisme :
 - o Les Tilleuls : 5 chambres, 11 personnes,
 - o Le Galuchon : 2 chambres, 4 personnes,
 - o Le Pigeonnier : 1 chambre, 2 personnes,
- Hébergements insolites :
 - o Les tentes suspendues de « Terrains d'Aventure », espace camping au sein du parc accrobranche avec 6 tentes pour 12 personnes,
 - o Ecolodge : sur un domaine privé au milieu d'un bois pour 2 personnes.



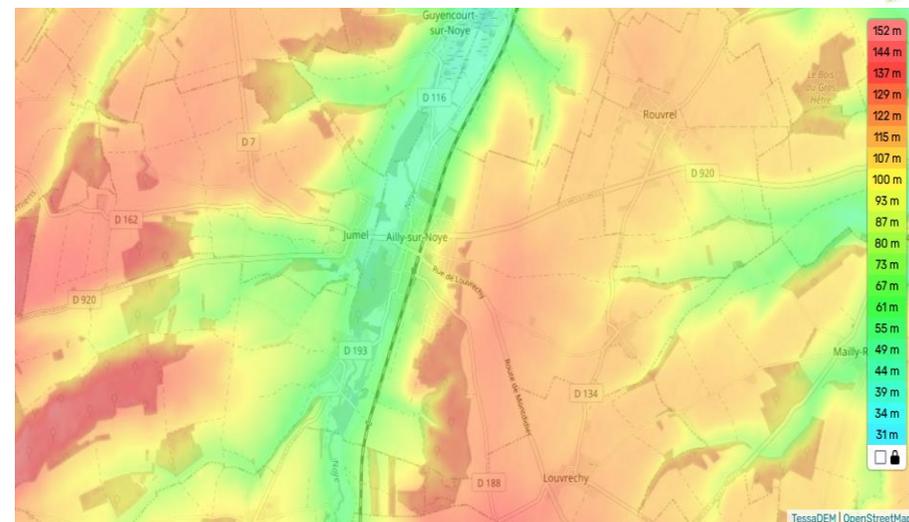
Eglise Saint-Martin

DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

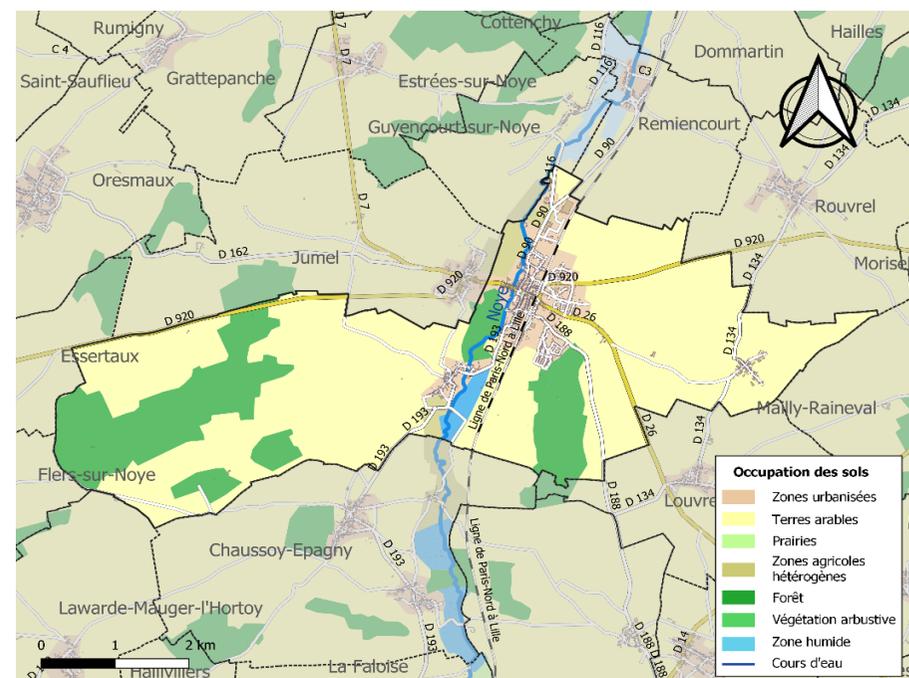
Relief et occupation des sols

Sur le territoire Avre Luce Noye, le relief est dessiné par les cours d'eau. Ainsi on retrouve une basse altitude tout au long de l'Avre (moins de 35m), de même qu'en périphérie (moins de 50m). Une altitude plus élevée est délimitée à l'est de la D935 et en entrée de ville par la D23 (entre 110 et 125m).

Altitude moyenne à Ailly-sur-Noye : 103 mètres (minimum : 36m et maximum : 153m)



Carte topographique Ailly-sur-Noye, altitude, relief.



Carte occupation des sols, Ailly-sur-Noye, altitude, relief, 2018.

Identité paysagère

Le territoire Avre Luce Noye s'inscrit entre deux entités paysagères : le Santerre et l'Amiénois. Traversée par l'Avre, la commune de Moreuil a un paysage de vallée.

Contrairement à l'ensemble des communes de la CCALN, Ailly-sur-Noye et Moreuil ne rentrent pas dans la catégorie des « villages » mais sont plutôt considérées comme des villes possédant une organisation complexe et étagée.



Complexe : qui ne présente pas de forme urbaine aisément identifiable et construit autour des axes viaires présents. Les constructions sont implantées de façon aléatoire le long de ces axes. La centralité est plus ou moins marquée et se situe souvent au carrefour le plus important de la commune.



Étagée : construite le long d'un cours d'eau et sur ses coteaux, les constructions sont implantées de façon étagée et la centralité est souvent proche des points bas.

La municipalité s'est engagée en 2021 dans une démarche sur le fleurissement, avec la motivation des agents des services techniques de la commune. Aussi, elle a reçu en 2021 le "2ème prix d'honneur de fleurissement", renouvelé en 2022.

Consommation et production d'énergie

Au regard de la dynamique de transition écologique mais aussi de la conjoncture actuelle (baisse du pouvoir d'achat, hausse des prix de l'énergie, etc.), une réflexion globale est souhaitée en faveur de la réduction de la consommation énergétique communale avec plusieurs actions :

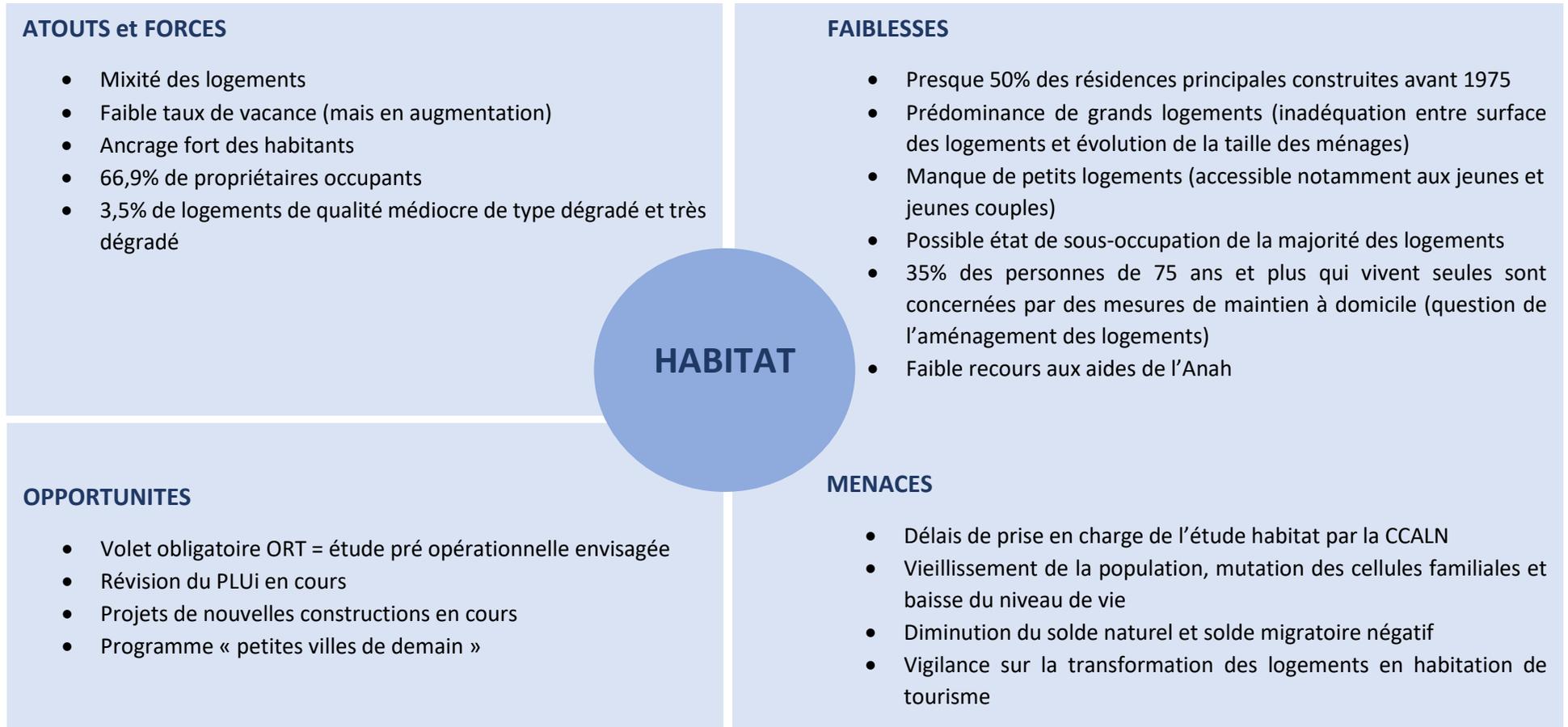
- Opération éclairage public en LED (tous les éclairages situés au-dessus de la voie SNCF)
- Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public du 9 janvier au 31 mai 2023 entre 23h et 5h,
- Diminution de la durée de mise en place des illuminations de Noël (désinstallation dès le 9 janvier, soit environ 15 jours d'illumination de moins sur la période),
- Limitation de la température à 14 degrés dans les gymnases,
- Diagnostic technique de la mairie avec la Fédération de l'Énergie.

Actions de prévention et de sensibilisation

- Hausse de la végétalisation de la commune,
- Opération 1 enfant = 1 arbre,
- En 2021, financement de 250 arbres supplémentaires,
- Participation citoyenne dans le cadre des journées du nettoyage, qui permet une sensibilisation au ramassage des déchets et mégots de cigarettes, au tri : journée « nettoyons les Hauts-de-France »,
- Actions et animations à destination des scolaires et des familles,
- Compostage dans les restaurations scolaires,
- Gestion différenciée des espaces verts appartenant à la commune.

MATRICE AFOM

Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces afin de dégager la stratégie d'ensemble du territoire répondant aux besoins locaux.



ATOUS et FORCES

- Positionnement géographique attractif : proximité Amiens
- Densé réseau routier et autoroutier à proximité
- Gare ferroviaire
- Eco navette mise en circulation début 2023

FAIBLESSES

- Usage massif de la voiture
- Faible utilisation du train, manque de fiabilité, retards ou annulations réguliers, secteur de la gare peu attractif
- Peu de voies douces, voies vertes et liaisons intercommunales
- Absence de pistes cyclables aménagées
- Traversée par route départementale (compétence CD pour aménagement)
- Offre limitée de transport par car et absence de liaisons sur le territoire intercommunale

MOBILITÉ

OPPORTUNITES

- Appel à projet « centre-bourg » de la Région ou autres (fonds vert)
- Expertises et études possibles avec le CAUE, l'Aduga ou le Céréma (climat, énergie, patrimoine, paysage, mobilité)
- Volonté intercommunale de développer les liaisons et voies douces
- Programme « petites villes de demain »

MENACES

- Sécurité routière : sentiment d'insécurité ressenti, vitesse en cœur de bourg, passage de poids lourds

ATOUTS et FORCES

- Offre artisanale et commerciale diversifiée
- Faible taux de vacance commerciale et maîtrisé
- Un supermarché
- Offre de stationnements en cœur de ville
- Foires et marché hebdomadaire le mercredi matin
- Organisation d'évènements (foires)
- Présence de producteurs locaux
- Eco navette gratuite desservant le marché et les commerces

FAIBLESSES

- Absence de certains commerces (de bouche, bricolage, entretien maison par exemple)
- Monopole d'Intermarché, pas de concurrent « discount »
- Locaux commerciaux vides dans la zone d'Intermarché
- Locaux commerciaux et logements attenants à rénover

COMMERCE ARTISANAT

OPPORTUNITES

- Pôle secondaire, rayonnement de la commune au sein de l'EPCI
- Trafic routier, trajet domicile-travail qui crée une clientèle de passage
- Volonté de consommation en circuit court
- Demande régulière d'implantation de nouveaux commerçants
- Accompagnement payant possible de la CCI pour l'élaboration d'une stratégie commerciale
- Révision du SCoT et révision du PLUi
- Programme « petites villes de demain »

MENACES

- Tertiarisation des activités : commerces transformés en équipement de services ou en habitation
- Accès rapide aux grandes zones commerciales d'Amiens (15min de Géant à Glisy)
- Hausse des achats en ligne
- Baisse du pouvoir d'achat

ATOUS et FORCES

- Bibliothèque
- Tissu associatif actif
- Programmation animations annuelles
- Offre de santé et de soins
- Permanences services (CCAS, MFS, MEEF, MDSI, etc)
- Collège, écoles, crèches, RAM, centre de loisirs
- CAJ-EVS intercommunal (et ludothèque itinérante)

FAIBLESSES

- Equipements sportifs vieillissants
- Equipements et locaux culturels, associatifs et de loisirs limités
- Peu d'offre sur place pour la jeunesse
- Peu d'offre d'accueil pour répondre aux besoins des associations
- Faible communication sur les services et permanences (et signalétique)
- Diminution des effectifs scolaires

SERVICES & EQUIPEMENTS

OPPORTUNITES

- Appel à projet « centre-bourg » de la Région
- Etude pré-opérationnelle projet de reconversion de friche commerciale
- Programme « petites villes de demain »

MENACES

- Manque de synergie avec la CCALN (difficultés de coopération, mutualisation, projets communs)
- Partage des compétences et des équipements entre la commune et la CCALN
- Fermeture de classes

ATOUPS et FORCES

- Présence de parcs et espaces verts
- Plan d'eau de Berny (label tourisme et handicap)
- Prix d'honneur de fleurissement
- Plantations arbres
- Eglises et patrimoine
- Volonté économies d'énergies, réduction éclairage public, etc
- Place publique principale et axes attenants réaménagés (voirie, stationnements)
- Offre hébergements touristiques multiple
- Attractivité touristique avec le Souffle de la Terre

FAIBLESSES

- Patrimoine existant peu valorisé
- Développement des activités au plan d'eau
- Offre hébergements touristiques peu diversifiée
- Faible végétalisation en centre-bourg (revoir le « tout béton » dans l'espace public et les cours des écoles)
- Nuisances sonores (Noriap)

ESPACES PUBLICS, CADRE DE VIE, PATRIMOINE

OPPORTUNITES

- Appel à projet « centre-bourg » de la Région
- Expertises et études possibles avec le CAUE ou le Céréma (climat, énergie, patrimoine, paysage, mobilité)
- Appel à projet « fonds vert »
- Programme « petites villes de demain »

MENACES

- Changement climatique
- Saturation paysagère (éoliennes)